

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2025**

Délibération n°2025-10-01

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Exercice 2024.

LE VINGT-ET-UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2025.

Date d'affichage : 15 octobre 2025.

Date d'envoi de la convocation : 15 octobre 2025.

Aurélie RUIS a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUË, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 35 pour la question relative aux rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics délégués.

Absents avec procuration :

Hélène DE FUISEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT.

DELIBERATION N°2025-10-01**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2024.**

M. le Maire rappelle que GrandAngoulême exerce les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif sur le territoire de la commune de Saint-Yrieix sur Charente.

M. le Maire expose que le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été présenté au conseil communautaire du 30 septembre 2025 par délibération n°2025-09-157.

En application de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire présente ce rapport au conseil municipal, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport annuel tel que présenté comporte notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus à l'article D 2224-1 et aux annexes V et VI du CGCT.

Conformément à l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Philippe NADAUD par procuration, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB par procuration, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Exercice 2024 - communiqué par GrandAngoulême.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Pour copie conforme,
 Mairie de Saint-Yrieix, le 27 octobre 2025.*

Le Maire,
 Jean-Jacques FOURNIÉ.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Réception à la Préfecture de la Charente le :

27/10/2025

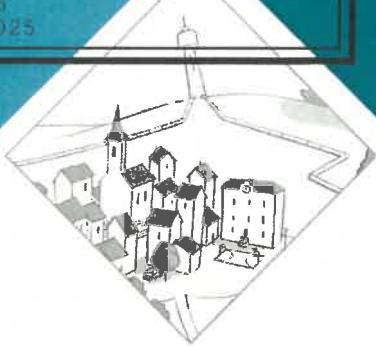
Publication par voie électronique le :

27/10/2025

A Saint-Yrieix, le 27/10/2025

Le Maire,
 Jean-Jacques FOURNIÉ.





RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par



Sur la base des données transmises par la collectivité et le délégataire



Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	5
1.2.1. Les contrats	5
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)	7
1.5. Synthèse des volumes	8
1.5.1. Prélèvements (VP.223)	8
1.5.2. Production (VP.059)	10
1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)	12
1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)	14
1.5.5. Volumes mis en distribution	16
1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)	16
1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)	17
1.6. Le patrimoine du service (VP.077)	18
2. Tarification de l'eau et recettes du service	19
2.1. Modalités de tarification	19
2.1.1. Tarifs domestiques	19
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	21
2.3. Recettes (DC.184)	23
3. Indicateurs de performance	28
3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)	28
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	29
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	29
3.4. Indicateurs de performance du réseau	31
3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	32
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	32
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	32
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	33
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	33
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	33

3.4.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	34
3.4.8. Taux de réclamations (P155.1)	34
4. Financement des investissements	35
4.1. Montants financiers (DC.195)	35
4.2. État de la dette du service (VP.182)	35
4.3. Amortissements	35
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	36
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)	36
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	36
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	37
6.1. Boëme	37
6.2. Braconne	38
6.3. Périmètre 2019	39
6.4. Global	40

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- Nom de la collectivité :** Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême.
- Communes desservies : ANGOULÈME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BOUËX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYSOYEN, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VINDELLE, VOEUIL-ET-GIGET, VOULGÉZAC*, VOUZAN

*Commune desservie par le SEP du Sud Charente

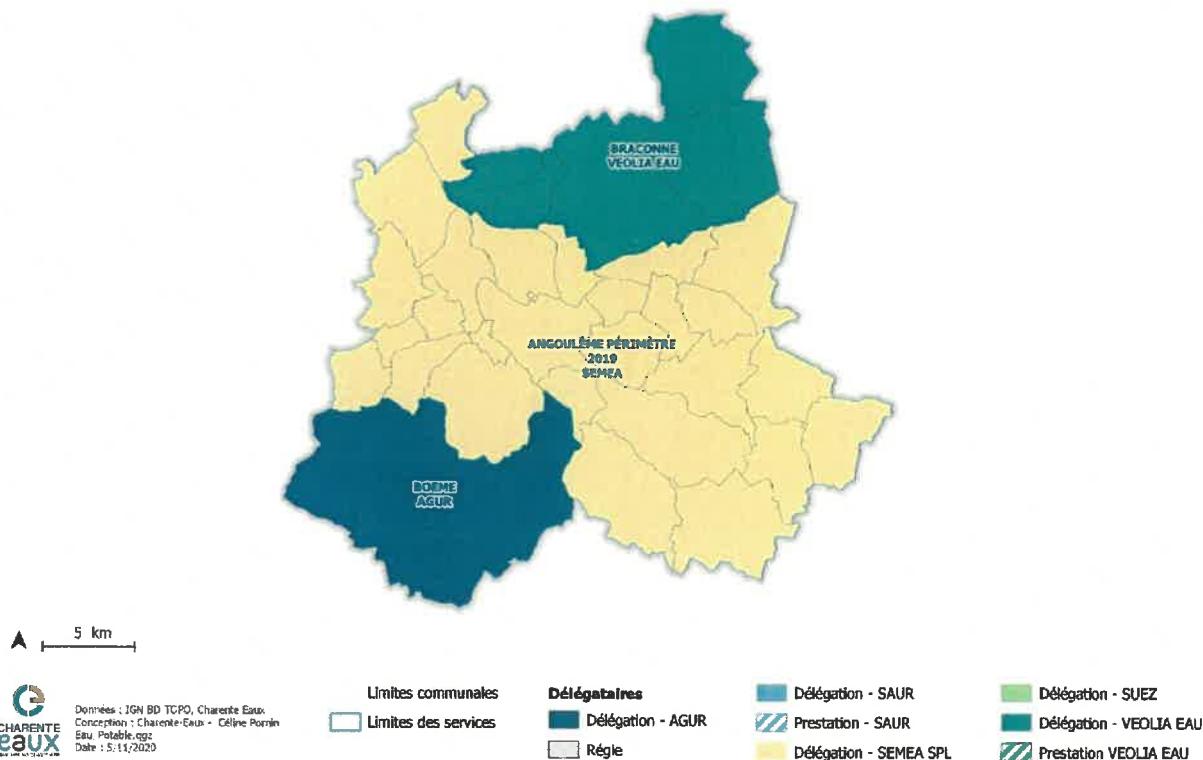
GRAND ANGOULEME - TERRITOIRES DES SERVICES



- Modes de gestion :

Entité de gestion	Mode de gestion	Communes de l'entité de gestion
Boëme	Concession de service	CLAIX, MOUTHIERS-SUR-BOËME, PLASSAC-ROUFFIAC, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, VOEUIL-ET-GIGET
Braonne	Concession de service	BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, VINDELLE
Périmètre 2019	Concession de service	ANGOULÈME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BOUËX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, NERSAC, PUYMOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PAIS, VOUZAN

GRAND ANGOULEME - EXPLOITANTS



1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Boëme				
Boëme	AGUR	Affermage	01/01/2015	31/12/2027
Braconne				
Braconne	VEOLIA EAU	Affermage	01/01/2015	31/12/2024
Périmètre 2019				
Périmètre 2019	SEMEA	Affermage	01/04/2017	31/03/2037

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Boëme		
Avenant n°1	04/07/2016	Modification des installations
Avenant n°2	14/05/2018	Changement de collectivité
Avenant n°3	26/12/2024	Acte réforme redevances eau, applicable dès janvier 2025.
Braconne		
Avenant n°1	01/01/2017	Intégration d'ouvrages
Avenant n°2	01/01/2018	Contrat tripartite (GA et SIAEP NOC)
Périmètre 2019		
Avenant n°1	19/12/2017	Extension du périmètre affermé aux communes de Sireuil et Trois Palis
Avenant n° 2	01/07/2018	Evolution du modèle de contrat d'entretien des ouvrages de la DECI
Avenant n° 3	01/01/2019	Extension du périmètre affermé aux communes d'Asnières sur Nouère et Marsac
Avenant n° 4	01/01/2019	Report de deux ans des évolutions tarifaires liées aux travaux concessifs
Avenant n° 5	01/01/2020	Modification des tarifs et du plan pluriannuel des travaux concessifs
Avenant n° 6	09/12/2021	Actualisation Contractuelle du Coefficient K1, et Ajout d'un Article aux Travaux Exclusifs en Anticipation d'une Inflation Soutenue en 2022
Avenant n° 7	08/12/2022	Modération de l'actualisation du coefficient K1, réduction de l'obligation de renouvellement pour 2023 et ajustement pérenne du fonds de travaux
Avenant n° 8	13/12/2023	Modération du coefficient K1 pour 2024, ajustements sur l'obligation de renouvellement, généralisation de la radio-relève, modulations des indicateurs ILP et ILVNC, et intégration de travaux d'optimisation énergétiques
Avenant n° 9	26/12/2024	Revalorisation tarifs, périmètre étendu, réforme redevances, réduction renouvellement 2025.

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

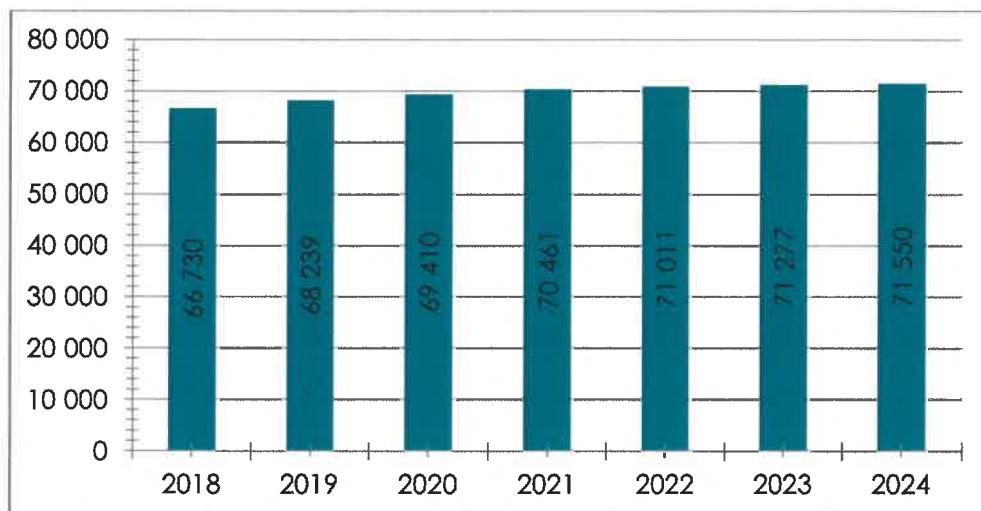
Partie	Tâche
Boëme	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des compteurs, des canalisations < 6 ml, des équipements électromécaniques
Braonne	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Entretien - de "ensemble des ouvrages"
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des compteurs, des canalisations < 6 ml, des équipements électromécaniques
Périmètre 2019	
Collectivité	Renouvellement -du génie civil, clôtures et portails, de la voirie, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Plantations, Toiture, couverture, zinguerie
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, Eclairage extérieur des ouvrages et sites, Equipements de mesures, Equipements hydrauliques de traitement et pompage, Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, Serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie, mobilier
Exploitant	Travaux concessifs – Fonds de travaux

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)

En 2024, le service public d'eau potable a desservi 71 550 abonnés représentant une population de **142 391 habitants**⁽¹⁾ (soit **1,99 habitants/abonné**).

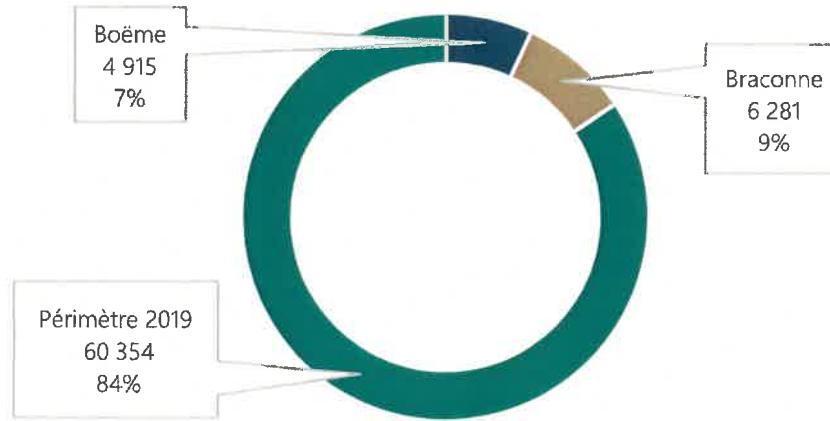
Nombre total d'abonnés en 2023	71 277 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2024	71 550 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2024	71 004 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2024	546 abonnés
Variation en %	0,38 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de **41,50 abonnés/km** pour l'année 2024.



En 2024, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **100,2 m³/abonné** (102,4 m³/abonné en 2023).

Répartition du nombre d'abonnés 2024 par entité de gestion

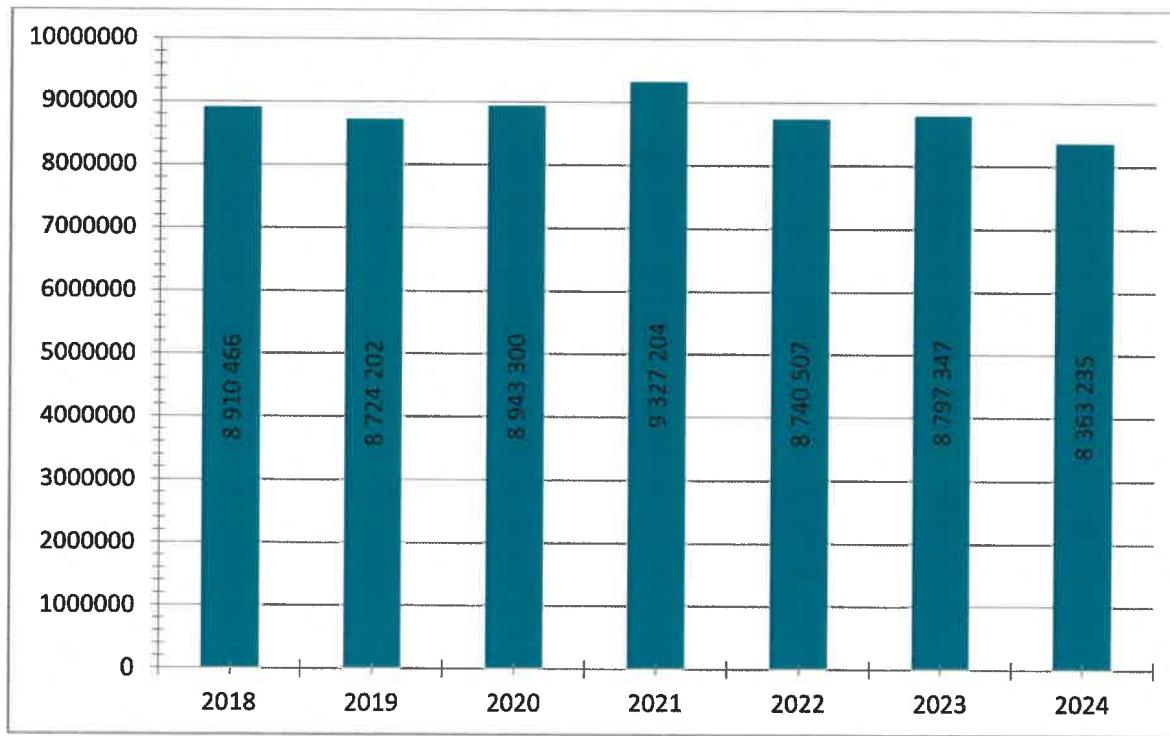


¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

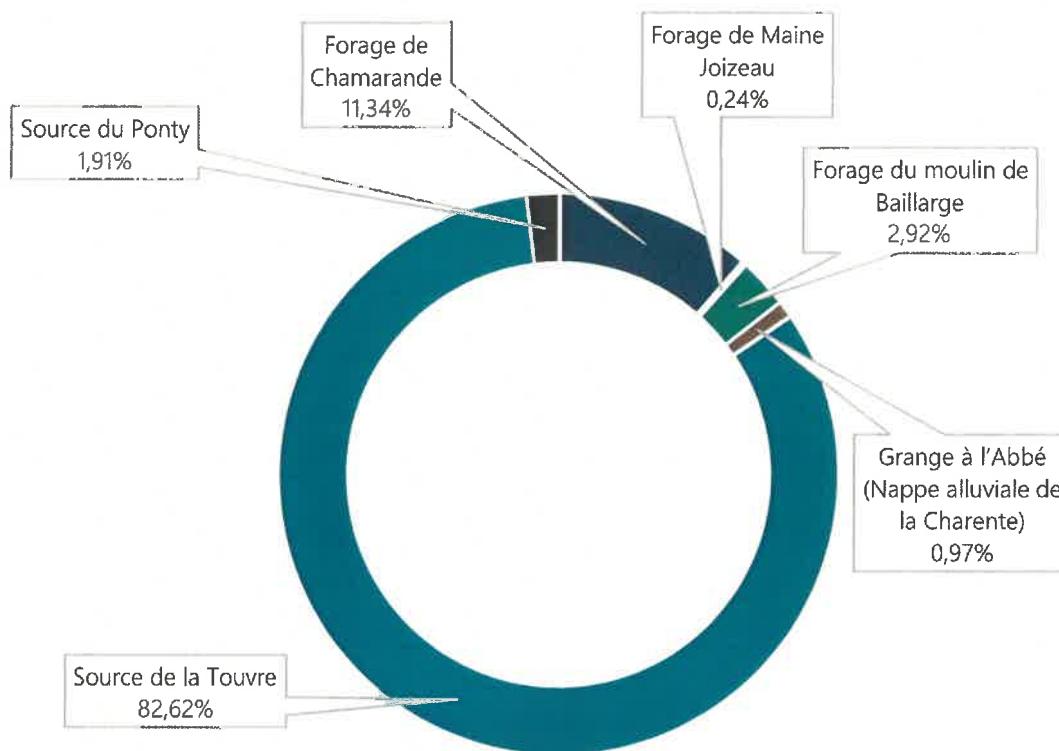
1.5. Synthèse des volumes

1.5.1. Prélèvements (VP.223)

Ressource	Volume prélevé en 2023 (m ³)	Volume prélevé en 2024 (m ³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2024 (en %)
Braonne				
Forage de Chamarande	934 750	948 563	1,48	80
Forage de Maine Joizeau	64 165	20 075	-68.71	80
Périmètre 2019				
Grange à l'Abbé (Nappe alluviale de la Charente)	99 547	80 899	-18.73	60
Source de la Touvre	7 410 642	6 909 810	-6.76	60
Source du Ponty	112 827	159 515	41.38	60
Forage du moulin de Baillarge	175 416	244 373	39.31	80
TOTAL	8 797 347	8 363 235	-4.93	

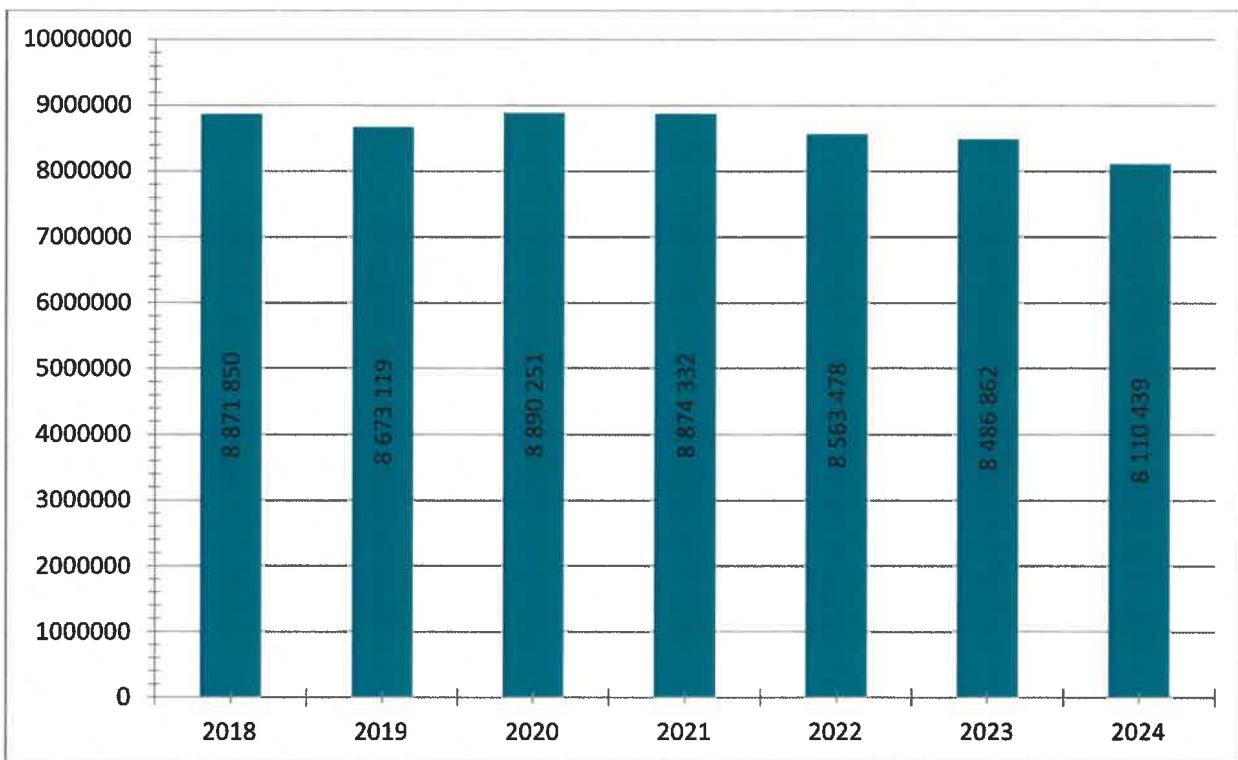


Volumes prélevés (m³) en 2024

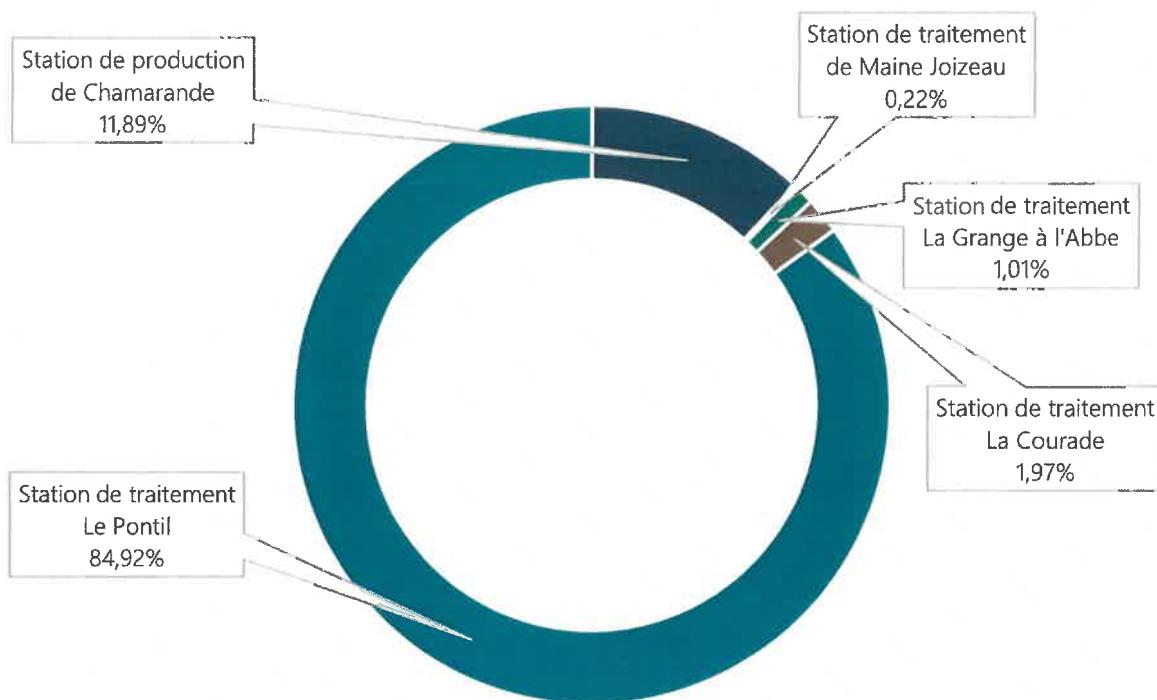


1.5.2. Production (VP.059)

Site de production	Volume produit en 2023 (m ³)	Volume produit en 2024 (m ³)	Variation en %
Braconne			
Station de production de Chamarande	944 078	963 939	2.10
Station de traitement de Maine Joizeau	55 018	17 879	-67.50
Périmètre 2019			
Station de traitement La Courade	62 428	81 911	31.21
LE PONTY (Station)	112 827	159 515	41.38
Station de traitement Le Pontil	7 312 511	6 887 195	-5.82
TOTAL	8 486 862	8 110 439	-4.44



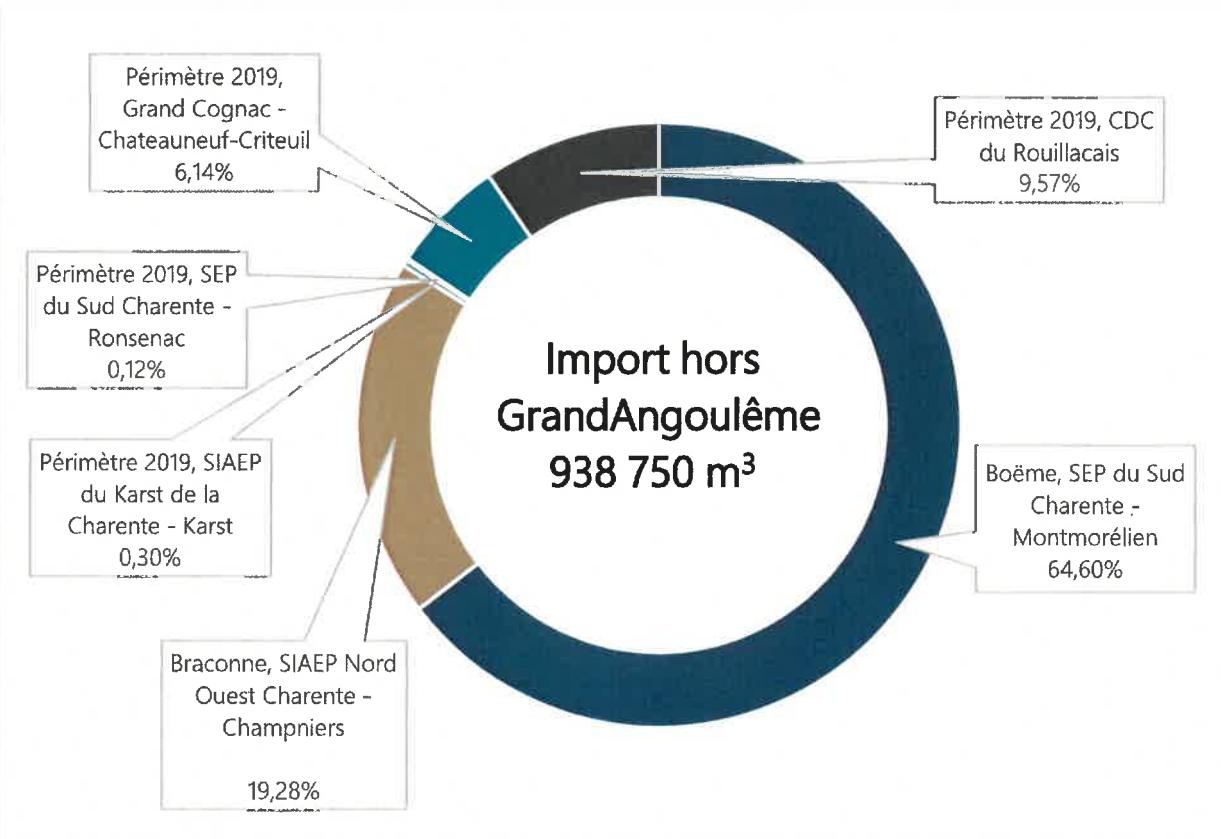
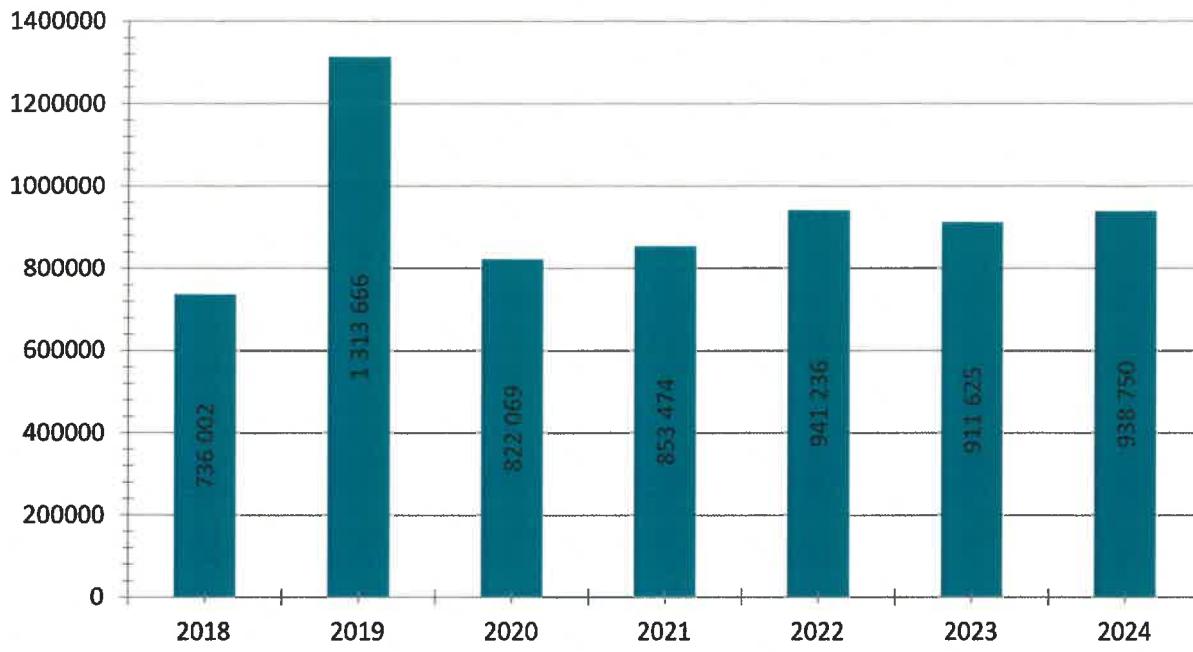
Volumes produit (m³) en 2024



1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2023 (m ³)	Volume acheté en 2024 (m ³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2024 (en %)
Flux externe					
Boëme	SEP du Sud Charente - Montmorélien	631 378	606 387	-3.96	80
Braonne	SIAEP Nord Ouest Charente - Champniers	116 737	180 945	55.00	60
Périmètre 2019	SIAEP du Karst de la Charente - Karst	3 488	2 837	-18.66	60
Périmètre 2019	SEP du Sud Charente - Roncenac	1 089	1 136	4.32	60
Périmètre 2019	Grand Cognac - Châteauneuf-Criteuil	63 981	57 629	-9.93	60
Périmètre 2019	CDC du Rouillacais	94 952	89 816	-5.41	60
Sous total flux externe		911 625	938 750	2,98	
Flux interne					
Boëme	GrandAngoulême - Périmètre 2019	31 371	19 026	-39.35	60
Périmètre 2019	GrandAngoulême - Boëme	4 665	5 655	21.22	80
Braonne	GrandAngoulême - Champniers	954	27933	2827.99	80
Sous total flux interne		36 990	52 614	42,24	
TOTAL		948 615	991 364	4,51	

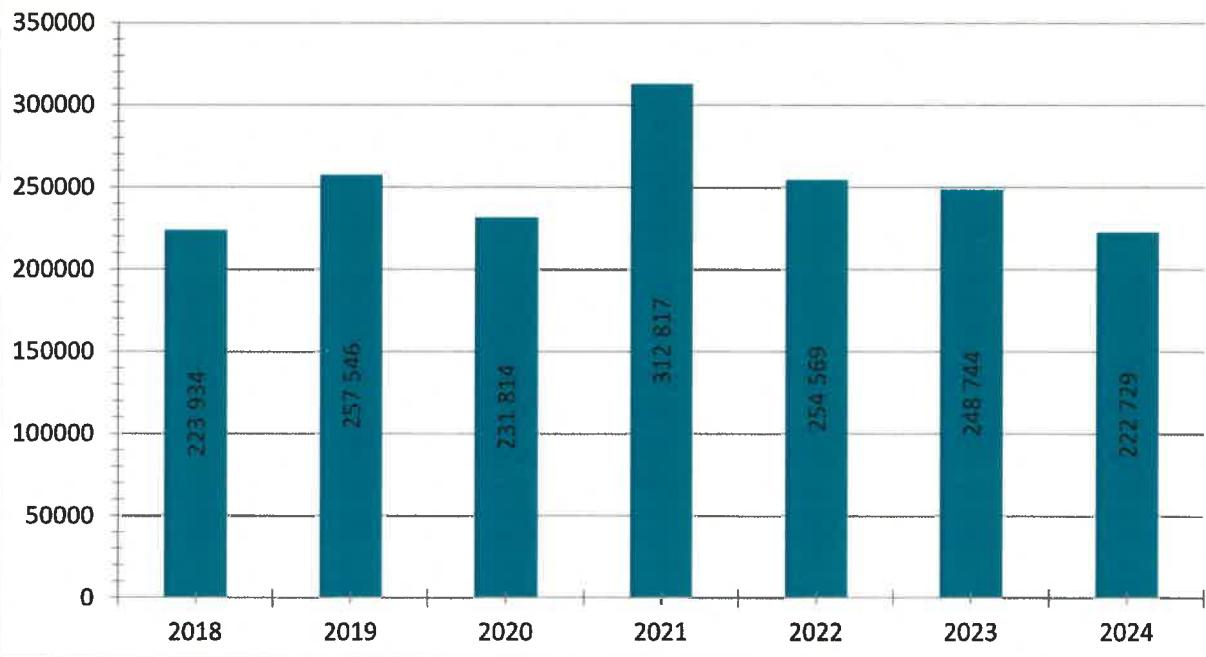
Volume importé HORS du périmètre

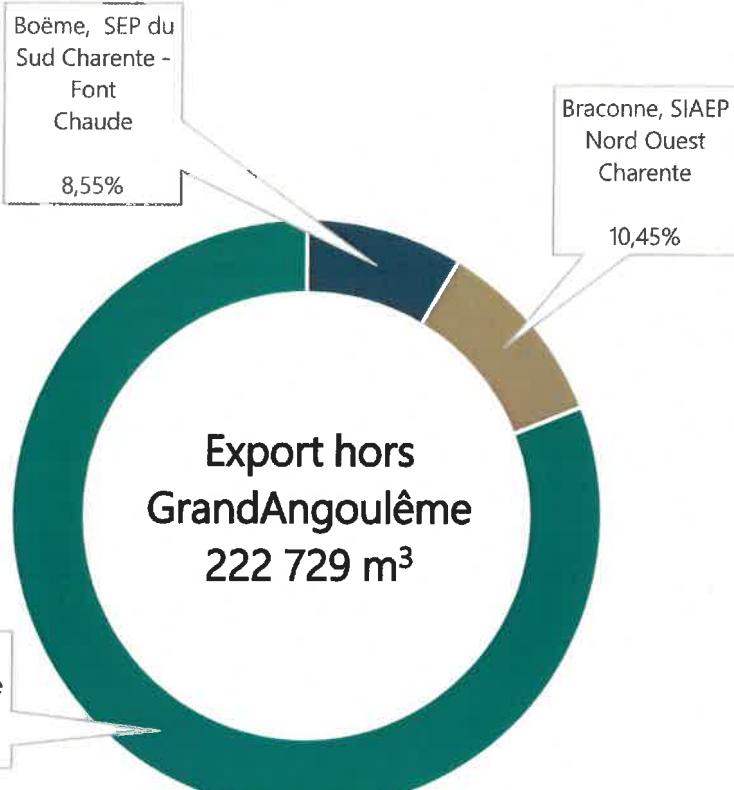


1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2023 (m ³)	Volume exporté en 2024 (m ³)	Variation en %
Flux externe				
Boëme	SEP du Sud Charente - Font Chaude	13 847	19 054	37,60
Braconne	SIAEP Nord Ouest Charente - Champniers	31 162	23 282	-25,29
Périmètre 2019	SIAEP du Karst de la Charente - Karst	203 735	180 393	-11,46
Sous total flux externe		248 744	222 729	-10,46
Flux interne				
Boëme	GrandAngoulême - Périmètre 2019	5 453	5 803	6,42
Périmètre 2019	GrandAngoulême - Boëme	34 971	21 992	-37,11
Périmètre 2019	GrandAngoulême - Champniers	954	27 933	2827,99
Sous total flux interne		41 378	55 728	34,68
TOTAL		290 122	278 457	-4,02

Volume exporté HORS du périmètre





1.5.5. Volumes mis en distribution

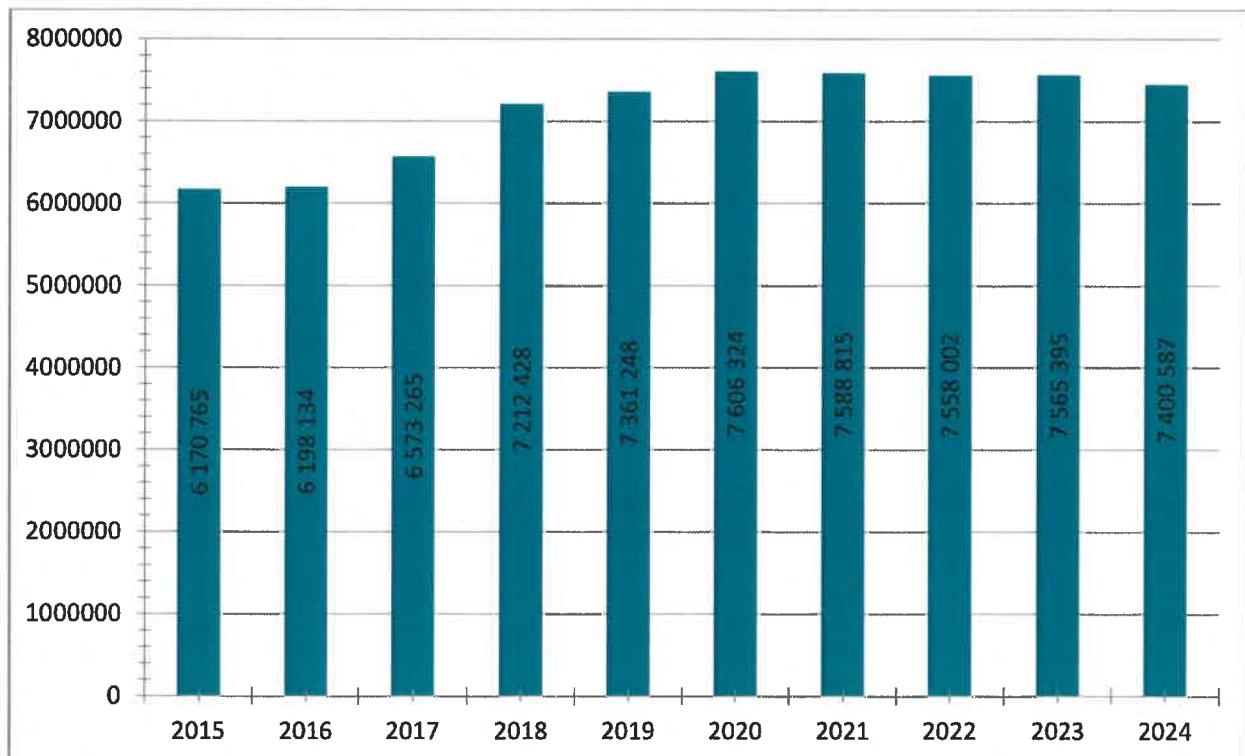
	Exercice 2023 (m ³)	Exercice 2024 (m ³)	Variation en %
Volume produit	8 486 862	8 110 439	-4,44
Volume importé	911 625	938 750	2,98
Volume exporté	248 744	222 729	-10,46
Volume mis en distribution	9 149 743	8 826 460	-3,53

1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)

Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata temporis) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 365 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 365 jours

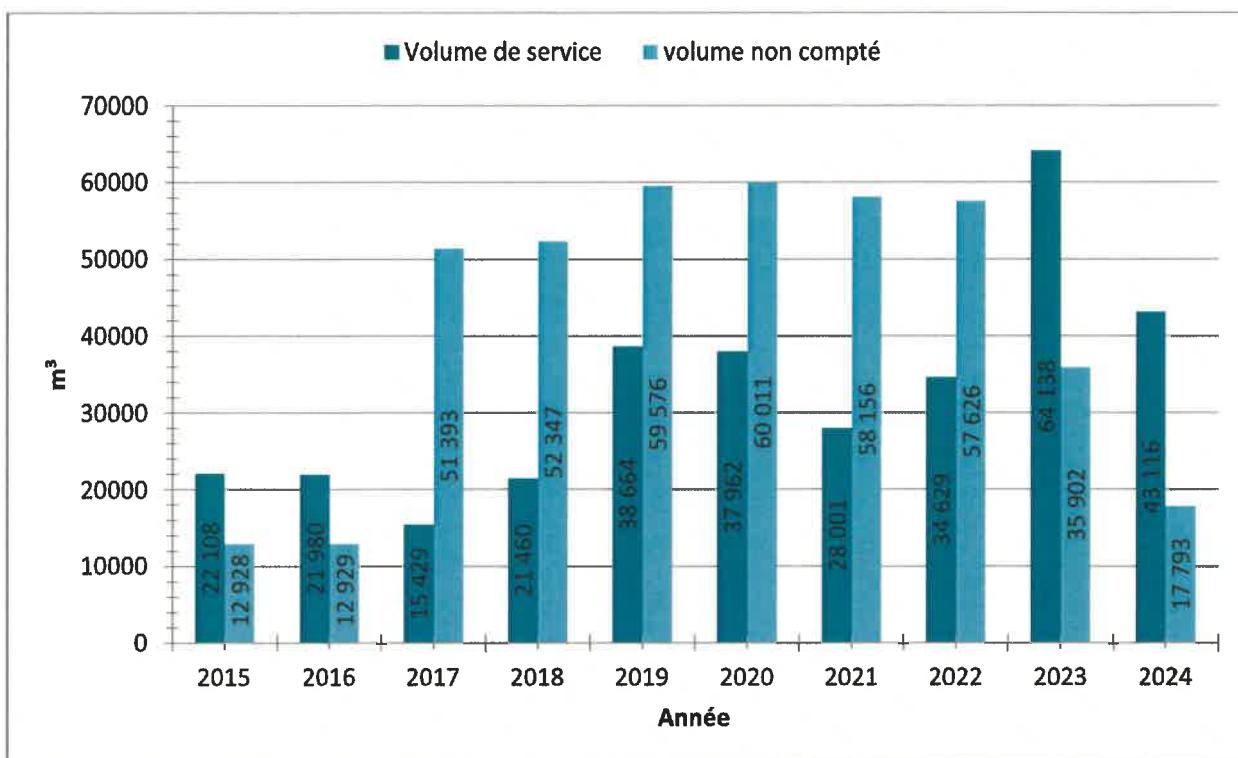
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volume consommés en 2023 (m ³)	Volume consommés en 2024 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques	5 841 345	6 874 276	17,68
Autres abonnés	1 724 050	526 311	-69,47
Total vendu aux abonnés	7 565 395	7 400 587	-2,18
Dont volumes dégrévés	302 633	307 392	1.57



1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)

	Exercice 2023 (m3)	Exercice 2024 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage(VP.221)	35 902	17 793	-50.44
Volume de service(VP.220)	64 138	43 116	-32.78



1.6. Le patrimoine du service (VP.077)

	Exercice 2023	Exercice 2024
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	1 724,53	1 724,09
Nombre de réservoirs	30	35
Volume de stockage	47 390	50 000
Nombre de compteurs abonnés	76 269	76 448
Nombre total des branchements	72 224	71 815
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	22	16
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	146	130
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,03	0,02
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,20	0,18

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques comparaison 1^{er} Janvier 2024/au 1^{er} Janvier2025

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Boëme

TARIFS	1 ^{er} Janvier 2024	1 ^{er} Janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	40,9300 €	6,1400 €	-85,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,6920 €/m ³	0,8498 €/m ³	22,80 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	36,3200 €	35,8600 €	-1,27 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,5870 €/m ³	0,5800 €/m ³	-1,19 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution	0,3300 €/m ³	-	-
Redevance prélèvement	0,0912 €/m ³	0,0912 €/m ³	0,00 %
Redevance consommation d'eau potable	-	0,32 €/m ³	-
Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	0,07 €/m ³	-
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Braconne

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	29,1400 €	4,2000 €	-85,59 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7340 €/m ³	0,2862 €/m³	-61,01 %
Part du déléataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	35,9900 €	37,8000 €	5,03 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,8380 €/m ³	1,1436 €/m³	36,47 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution domestique	0,33 €/m ³	-	-
Redevance prélevement	0,1139 €/m ³	0,10 €/m³	-12,20 %
Redevance consommation d'eau potable	-	0,32 €/m³	-
Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	0,07€/m³	-
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,0 %

€

Périmètre 2019

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	2,7200 €	4,2000 €	54,41 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,2167 €/m ³	0,2862 €/m³	32,07 %
Part du déléataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	36,5200 €	37,8000 €	3,50 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	1,1049 €/m ³	1,1436 €/m³	3,50 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution	0,33 €/m ³	-	-
Redevance prélevement	0,10 €/m ³	0,10 €/m³	0,00 %
Redevance consommation d'eau potable	-	0,32 €/m³	-
Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	0,07 €/m³	-
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,0 %

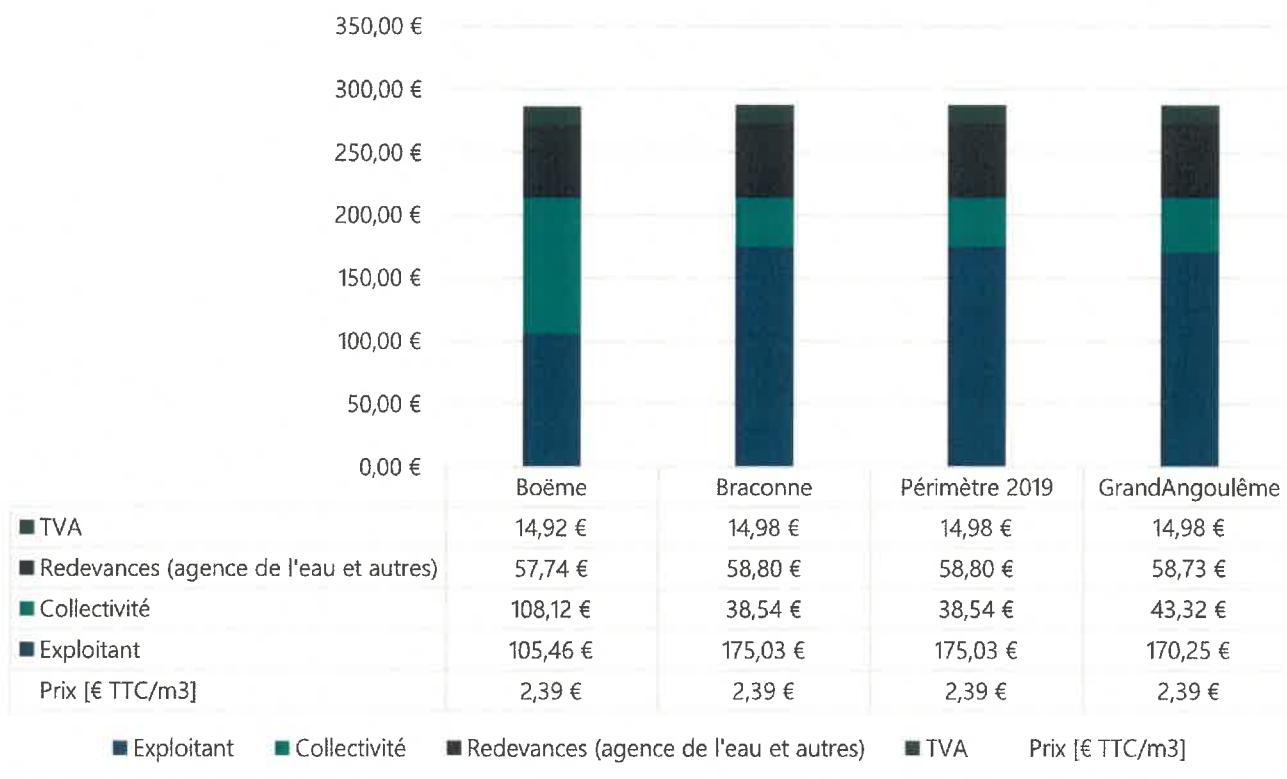
2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120 m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
Boëme	Part de la collectivité	123,97 € HT	108,12 € HT
	dont part fixe	40,93 € HT	6,14 € HT
	dont part variable	83,04 € HT	101,98 € HT
	Part de l'exploitant	106,76 € HT	105,46 € HT
	dont part fixe	36,32 € HT	35,86 € HT
	dont part variable	70,44 € HT	69,60 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	50,54 € HT	57,74 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	15,47 €	14,92 €
	Total HT	281,27 €	271,32 €
	Total TTC	296,74 €	286,24 €
	Prix TTC au m³	2,47 € par m³	2,39 € par m³
Braconne	Part de la collectivité	117,22 € HT	38,54 € HT
	dont part fixe	29,14 € HT	4,20 € HT
	dont part variable	88,08 € HT	34,34 € HT
	Part de l'exploitant	136,55 € HT	175,03 € HT
	dont part fixe	35,99 € HT	37,80 € HT
	dont part variable	100,56 € HT	137,23 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	53,27 € HT	58,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,89 €	14,98 €
	Total HT	307,04 €	272,38 €
	Total TTC	323,93 €	287,36 €
	Prix TTC au m³	2,70 € par m³	2,39 € par m³
Périmètre 2019	Part de la collectivité	28,72 € HT	38,54 € HT
	dont part fixe	2,72 € HT	4,20 € HT
	dont part variable	26,00 € HT	34,34 € HT
	Part de l'exploitant	169,11 € HT	175,03 € HT
	dont part fixe	36,52 € HT	37,80 € HT
	dont part variable	132,59 € HT	137,23 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	51,60 € HT	58,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	13,72 €	14,98 €
	Total HT	249,43 €	272,38 €

Service	Montants	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
GrandAngoulême	Total TTC	263,15 €	287,36 €
	Prix TTC au m³	2,19 € par m³	2,39 € par m³
	Part de la collectivité	43,06 € HT	43,32 € HT
	dont part fixe	7,67 € HT	4,33 € HT
	dont part variable	35,38 € HT	38,99 € HT
	Part de l'exploitant	161,95 € HT	170,25 € HT
	dont part fixe	36,46 € HT	37,67 € HT
	dont part variable	125,49 € HT	132,59 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	53,27 € HT	58,73 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	14,12 €	14,98 €
	Total HT	256,68 €	272,30 €
	Total TTC	270,80 €	287,28 €
	Prix TTC au m³	2,26 € par m³	2,39 € par m³

Facture d'eau type (D102.0)



2.3. Recettes (DC.184)

Boëme

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	511 541,23	426 334,13
Dont abonnements domestiques	193 207,28	198 582,79
Régularisation des ventes d'eau	-404,80	0,00
Total recettes de ventes d'eau	511 136,43	426 334,13
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes de la collectivité	511 136,43	426 334,13

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	511 667,09	442 064,00
Dont abonnements	193 333,14	174 006,00
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Régularisation des ventes d'eau	-306,48	-364
Total recettes de ventes d'eau	511 360,61	441 699,92
Recettes liées aux travaux	36 825,86	29 879,00
Produits accessoires	-	222 499,78
Total des autres recettes	36 825,86	252 378,78
Total des recettes de l'exploitant	548 186,47	694 078,70

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélevement	38 779,97	44 382,51
Agence de l'Eau - Pollution	148 475,58	41 430,84
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	187 255,55	85 813,35

Braconne*

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	950 517,94	861 087,25
Total recettes de ventes d'eau	950 517,94	861 087,25
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes de la collectivité	950 517,94	861 087,25

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	740 333,63	809 581,34
Régularisation des ventes d'eau	31 919,48	51 505,91
Total recettes de ventes d'eau	772 253,11	861 087,25
Recettes liées aux travaux	47 014,84	69 163,39
Produits accessoires	22 101,58	26 308,18
Total des autres recettes	69 116,42	95 471,57
Total des recettes de l'exploitant	841 369,53	956 558,82

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	86 627,07	83 662,21
Agence de l'Eau - Pollution	238 610,11	232 058,72
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	325 237,18	315 720,93

* Les montants indiqués à l'échelle du contrat ont été répartis en fonction des volumes consommés par les abonnés.

Périmètre 2019

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	1 492 604,06	1 270 987,12
Dont abonnements domestiques	218 762,79	228 459,43
Total recettes de ventes d'eau	1 492 604,06	1 270 987,12
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes de la collectivité	1 492 604,06	1 270 987,12

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	8 740 386,45	8 925 837,45
Dont abonnements	2 133 210,10	2 247 160,19
Recette de vente d'eau en gros	58 370,93	61 748,65
Régularisation des ventes d'eau	-194 577,70	-174 491,51
Total recettes de ventes d'eau	8 604 179,68	8 813 094,59
Recettes liées aux travaux	362 654,93	374 138,38
Produits accessoires	626 650,62	723 966,69
Total des autres recettes	989 305,55	1 098 105,06
Total des recettes de l'exploitant	9 593 485,23	9 911 199,69

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélevement	475 193,37	533 701,04
Agence de l'Eau - Pollution	1 823 794,38	1 800 188,41
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	2 298 987,75	2 333 889,45

GrandAngoulême

Recettes de la collectivité :

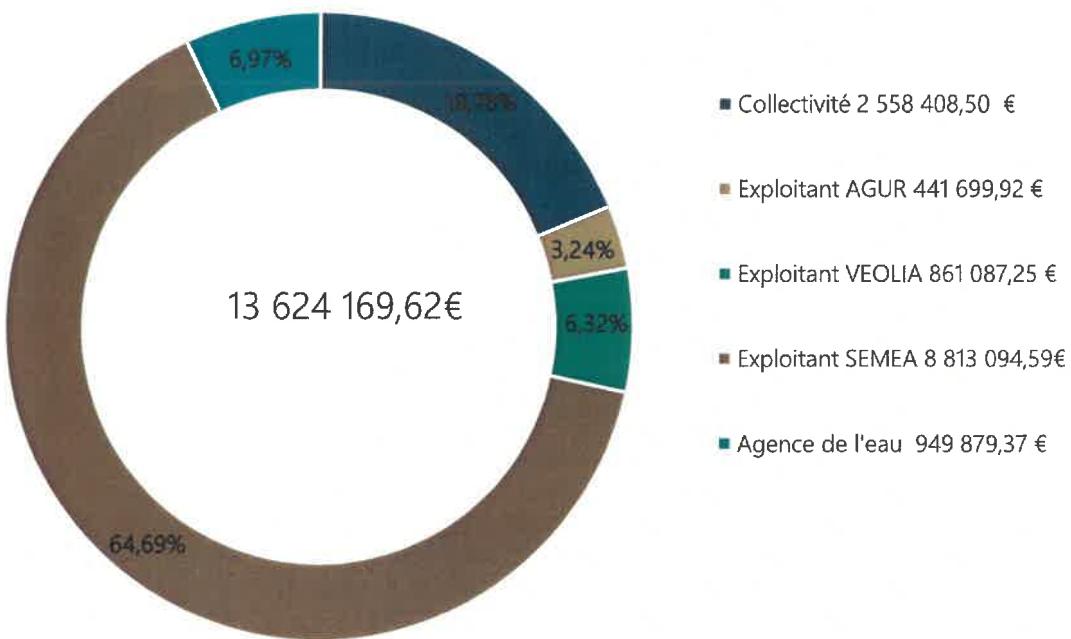
Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	2 954 663,23	2 558 408,50
Dont abonnements domestiques	411 970,07	427 042,22
Régularisation des ventes d'eau	-404,80	0,00
Total recettes de ventes d'eau	2 954 258,43	2 558 408,50
Total des autres recettes	-	-
Total des recettes de la collectivité	2 954 258,43	2 558 408,50

Recettes des l'exploitants :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	9 992 387,17	10 177 482,79
Dont abonnements	2 326 543,24	2 421 166,19
Recette de vente d'eau en gros	58 370,93	61 748,65
Régularisation des ventes d'eau	-162 964,70	-123 349,69
Total recettes de ventes d'eau	9 887 793,40	10 115 881,76
Recettes liées aux travaux	446 495,63	473 180,78
Autres recettes	648 752,20	972 774,67
Total des autres recettes	1 095 247,83	1 445 955,45
Total des recettes de l'exploitant	10 983 041,23	11 561 837,21

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	600 600,41	661 745,76
Agence de l'Eau - Pollution	2 210 880,07	2 073 677,97
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	2 811 480,48	2 735 423,73



3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2023	Conformes en 2023	Réalisés en 2024	Conformes en 2024
Microbiologie	281	281	304	304
Paramètres physico-chimiques	296	296	351	351

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2023	Taux de conformité 2024
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	100 %	100 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (cassage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **64 %** (détail au paragraphe 1.5.1 et 1.5.3)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Nombre de points

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)

VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)

(Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)

VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point

TOTAL

120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

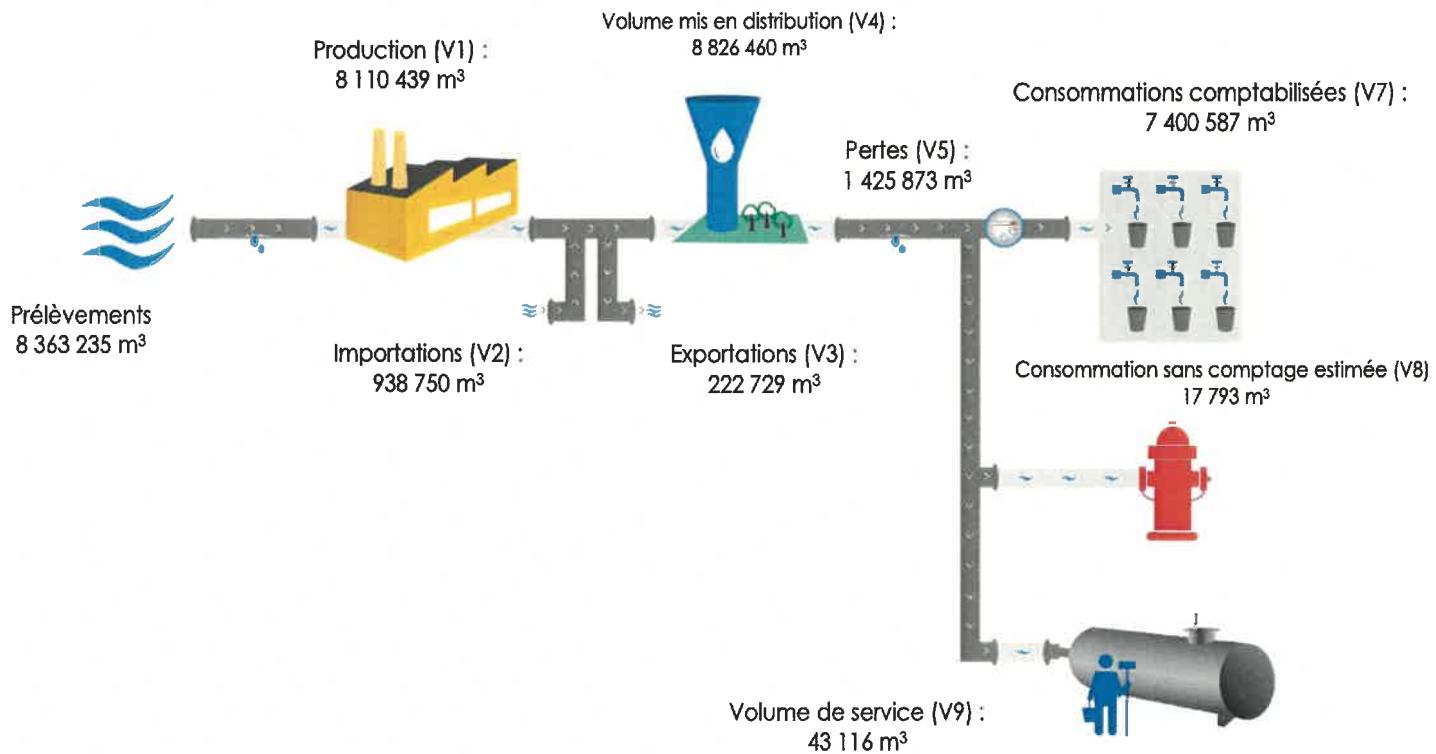
Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.239	VP.240	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Boëme	10	5	10	4	oui	11	10	10	0	10	10	10	10	5	105
Braconne	10	5	10	2	oui	15	10	10	0	10	10	10	0	5	97
Périmètre 2019	10	5	10	5	oui	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

⇒ Indice de la collectivité pour l'année 2022 : 115*

*Indice global de la collectivité pondéré en fonction du linéaire de chaque périmètre

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau (en %)	84,21 %	84,81 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchements) [m ³ / jour / km]	12,57	12,20
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	82,68 %	83,85 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,27 m³/j/km** (2,52 en 2023).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - (V7 + V8 + V9)}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **2,18 m3/j/km** (2,36 en 2023).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,60 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, **144 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (172 en 2023). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **2,01**

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1,3** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de **99.96 %** (99.95 % en 2023).

3.4.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

<i>Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente</i>	<i>montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année n</i>	<i>chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année n – 1</i>
--	---	--

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	289 759,78	300 072,56
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	15 430 124,04	16 514 505,80
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,88	1,82*

*Le Taux d'impayés comprend aussi les abonnés du SIAEP Nord-Ouest Charente pour le secteur Braonne.

3.4.8. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 74

<i>Taux de réclamations</i>	<i>Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite</i>	<i>Nombre total d'abonnés du service</i>	<i>* 1000</i>
-----------------------------	---	--	---------------

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de **1,03 pour 1000 abonnés** (0,91 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers (DC.195)

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 834 750,00	298 898,65
Montants des subventions en €	49 200,00	0,00
Montants des contributions au budget général en €	0,00	0,00

4.2. État de la dette du service (VP.182)

L'état de la dette au 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 804 655,55	4 548 824,96
Montant remboursé en €		
en capital	110 094,85	278 676,85
En intérêts	114 255,06	114 077,33
Epargne brute annuelle en €	1 633 125,00 €	1 976 627,66 €
Durée d'extinction de la dette en années	2,94 an(s)	2,30 an(s)

4.3. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **1 439 358,40 €** (1 396 253,52 € en 2023).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le service a accordé 124 demandes d'abandon de créance, pour un montant de **42 760,32 €**.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 15000 € en 2024 pour les actions suivantes :

Délibération N°2023,12,150B assoc. Eau Vive Ruelle-a construction d'un réseau d'eau potable à Kataba Sénégal.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

6.1. Boëme

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	4 919	4 915
VP.059	Volume produit (m ³)	0	0
VP.060	Volume importé (m ³)	662 749	625 416
VP.061	Volume exporté (m ³)	19 300	24 857
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	471 582	461 802
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	240,34	240,99
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00
VP.220	Volume de service (m ³)	16 172	9 165
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	1 054	1 063
VP.223	Volume prélevés (m ³)	0	0
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 688	9 738
D102.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,47	2,39
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	1 209 752,59	953 847,40
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	85250	125 292,95
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	76,67	77,90
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,96	1,58
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,76	1,57
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,42	0,42
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	79	79
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5,29	3,66
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,16	1,88
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,64	3,46

6.2. Braconne

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	6 250	6 281
VP.059	Volume produit (m ³)	999 096	981 818
VP.060	Volume importé (m ³)	116 737	208 878
VP.061	Volume exporté (m ³)	31 162	23 282
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	752 283	700 484
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	219,67	219,05
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	872	0,00
VP.220	Volume de service (m ³)	7 315	6 991
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	3 140	3 080
VP.223	Volume prélevés (m ³)	998 915	968 638
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 897	12 831
D102.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,70	2,39
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	2 048 008,23	2 037 895,42
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	148 300,00	135 956,85
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	97	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	71,15	63,11
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,15	5,49
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	4,02	5,36
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,32	0,40
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	78	77
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,82	3,18
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,58	1,19*
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,96	0,64

*Le Taux d'impayés comprend aussi le Nord Ouest Charente pour le secteur Braconne.

6.3. Périmètre 2019

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	60 108	60 354
VP.059	Volume produit (m ³)	7 487 766	7 128 621
VP.060	Volume importé (m ³)	168 175	157 073
VP.061	Volume exporté (m ³)	239 660	231 095
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	6 341 530	6 238 301
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	1 264,52	1 264,06
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	11 403,1	42 760,32
VP.220	Volume de service (m ³)	40 651	26 960
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	31 708	13 650
VP.223	Volume prélevés (m ³)	7 798 432	7 394 597
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	119 699	119 822
D102.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,19	2,39
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	12 395 771,49	10 632 426,80
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	4 601 200,00	4 822 176,85
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	116	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	86,91	89,35
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,33	1,77
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,17	1,68
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,80	0,67
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	60	61
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,35	1,75
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	99,95	99,95
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,86	1,99
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,77	0,88

6.4. Global

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	71 277	71 550
VP.059	Volume produit (m ³)	8 486 862	8 110 439
VP.060	Volume importé (m ³)	911 625	938 750
VP.061	Volume exporté (m ³)	248 744	222 729
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	7 565 395	7 400 587
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	1 724,53	1 724,09
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	12 275	42 760,32
VP.182	Encours total de la dette (€)	4 804 655,55	4 548 824,96
VP.220	Volume de service (m ³)	64 138	43 116
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	35 902	17 793
VP.223	Volume prélevés (m ³)	8 797 347	8 363 235
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	142 284	142 391
D102.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,26	2,39
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1,3	1,3
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	15 653 532,31	15 070 125,07
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	4 834 750,00	5 083 426,65
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	112	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	84,21	84,81
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,52	2,27
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,36	2,18
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,75	0,60
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	64	64
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,42	2,01
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	99,95	99,96
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,94	2,30
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,88	1,82
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,91	1,03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2025**

Délibération n°2025-10-02

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif - Exercice 2024.

LE VINGT-ET-UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2025.

Date d'affichage : 15 octobre 2025.

Date d'envoi de la convocation : 15 octobre 2025.

Aurélie RUIS a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 35 pour la question relative aux rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics délégués.

Absents avec procuration :

Hélène DE FUISEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT.

DELIBERATION N°2025-10-02**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2024.**

M. le Maire rappelle que GrandAngoulême exerce les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif sur le territoire de la commune de Saint-Yrieix sur Charente.

M. le Maire expose que le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif a été présenté au conseil communautaire du 30 septembre 2025 par délibération n°2025-09-158.

En application de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire présente ce rapport au conseil municipal, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport annuel tel que présenté comporte notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus à l'article D 2224-1 et aux annexes V et VI du CGCT.

Conformément à l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Philippe NADAUD par procuration, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB par procuration, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif - Exercice 2024 - communiqué par GrandAngoulême.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 27 octobre 2025.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Reception à la Préfecture de la Charente le :

27/10/2025

Publication par voie électronique le :

27/10/2025

A Saint-Yrieix, le *27/10/2025*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.





RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Assainissement collectif

Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême

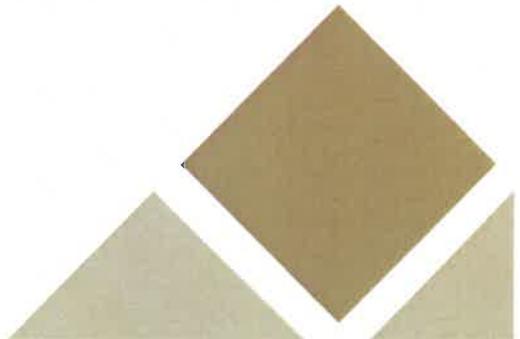
Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par



Sur la base des données transmises par la collectivité et le délégataire



Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	5
1.2.1. Les contrats	5
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	7
1.5. Volumes facturés	8
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	9
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	9
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées	10
1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	12
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	13
2.1. Modalités de tarification	13
2.1.1. Tarifs domestiques	13
2.1.1. Tarifs autres	14
2.1.2. Tarifs non domestiques	15
2.2. Facture d'assainissement type	15
2.3. Recettes	18
3. Indicateurs de performance	23
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	23
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	23
3.3. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	26
3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	27
3.5. Indice de connaissance des rejets (255.3)	28
4. Financement des investissements	29
4.1. Montants financiers	29
5. 29	
5.1. État de la dette du service	29
5.2. Amortissements	29
6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement	30

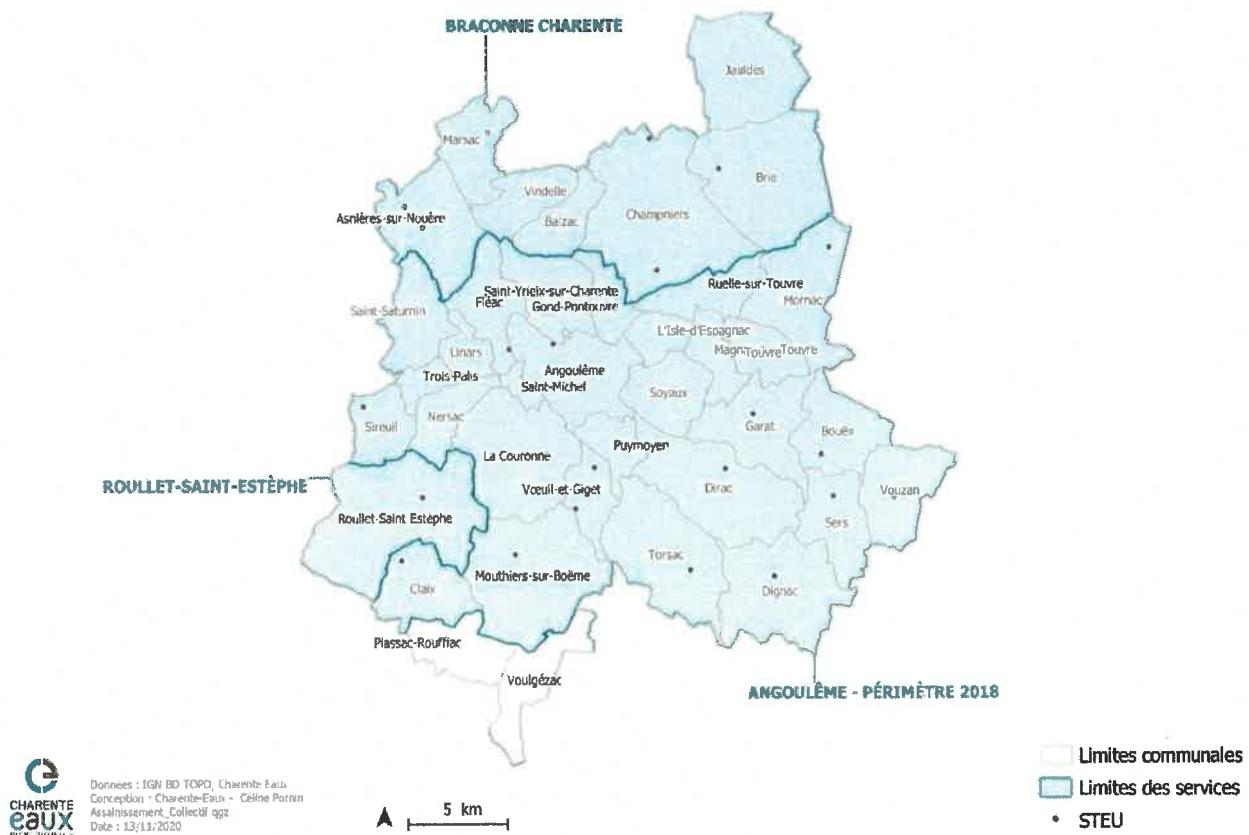
6.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	30
6.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	30
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	31
7.1.	Braconne Charente	31
7.2.	Périmètre 2018	32
7.3.	Rouillet-Saint-Estèphe	33
7.4.	Global	34

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- Nom de la collectivité :** Communauté d'agglomération du GrandAngoulême
- Communes desservies : Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Isle d'Espagnac, Jauldes, La Couronne, Linars, Magnac sur Touvre, Mornac, Marsac, Mouthiers-sur-Boëme, Nersac, Puymoyen, Roullet-Saint-Estèphe, Ruelle sur Touvre, Saint Michel, Saint Saturnin, Saint Yrieix, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Voeuil-et-Giget, Vindelle, Vouzan.

GRAND ANGOULEME - TERRITOIRES DES SERVICES

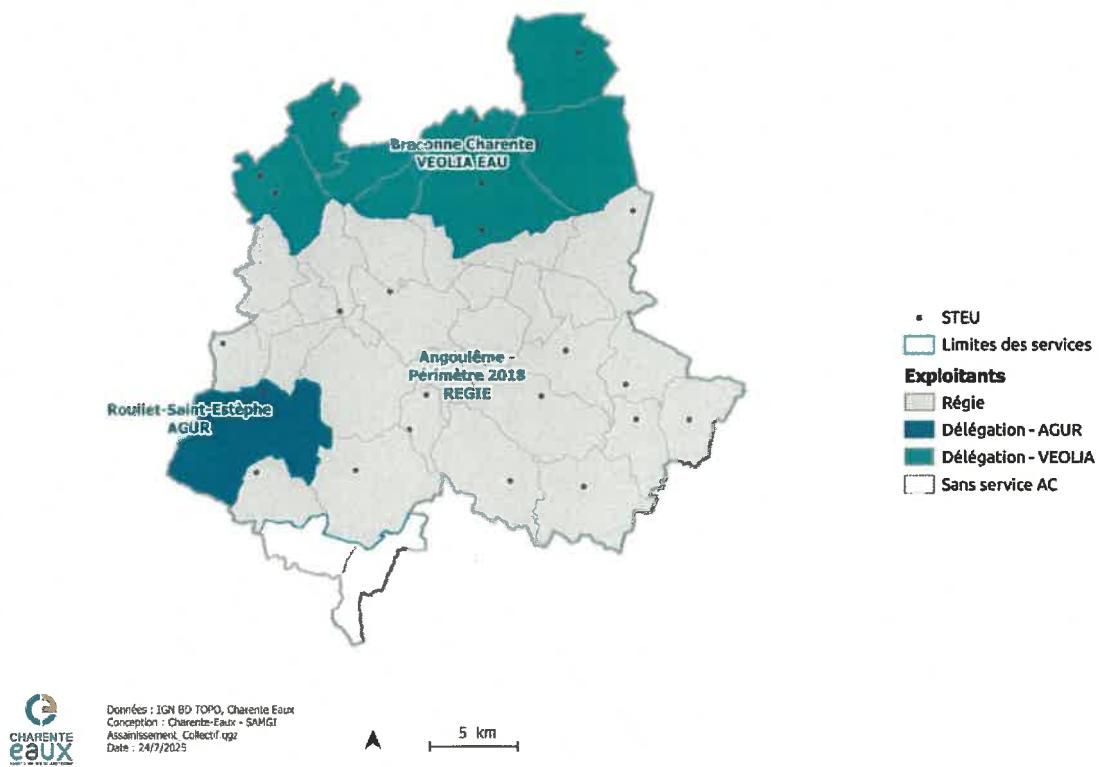


- Modes de gestion :

Entité de gestion	Mode de gestion	Communes de l'entité de gestion*
Braonne Charente	Concession de service	ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, MARSAC, VINDELLE
GrandAngoulême – Pérимètre 2018	Régie	ANGOULÈME, BOUËX, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PUYSMOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VOEUIL-ET-GIGET, VOUZAN
Rouillet-Saint-Estèphe	Concession de service	ROULET-SAINT-ESTÈPHE

*Certaines communes de l'entité de gestion ne bénéficient pas toutes de réseaux de collecte et/ou d'installation de traitement.

GRAND ANGOULÈME - EXPLOITANTS - 2024



1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Braonne Charente				
Braonne Charente	VEOLIA EAU	Affermage	16/07/2015	31/12/2024
Périmètre 2018				
GrandAngoulême				
Rouillet-Saint-Estèphe				
Rouillet-Saint-Estèphe	AGUR	Affermage	01/01/2012	31/12/2026

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Braonne Charente		
Avenant n°1	27/12/2016	Réception des effluents de la commune d'Anais sur la station d'épuration de la Chignolle
Avenant n°2	01/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°3	01/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
Rouillet-Saint-Estèphe		
Avenant n°1	01/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°2	10/09/2018	Intégration de 6 nouveaux postes de refoulement
Avenant n°3	01/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

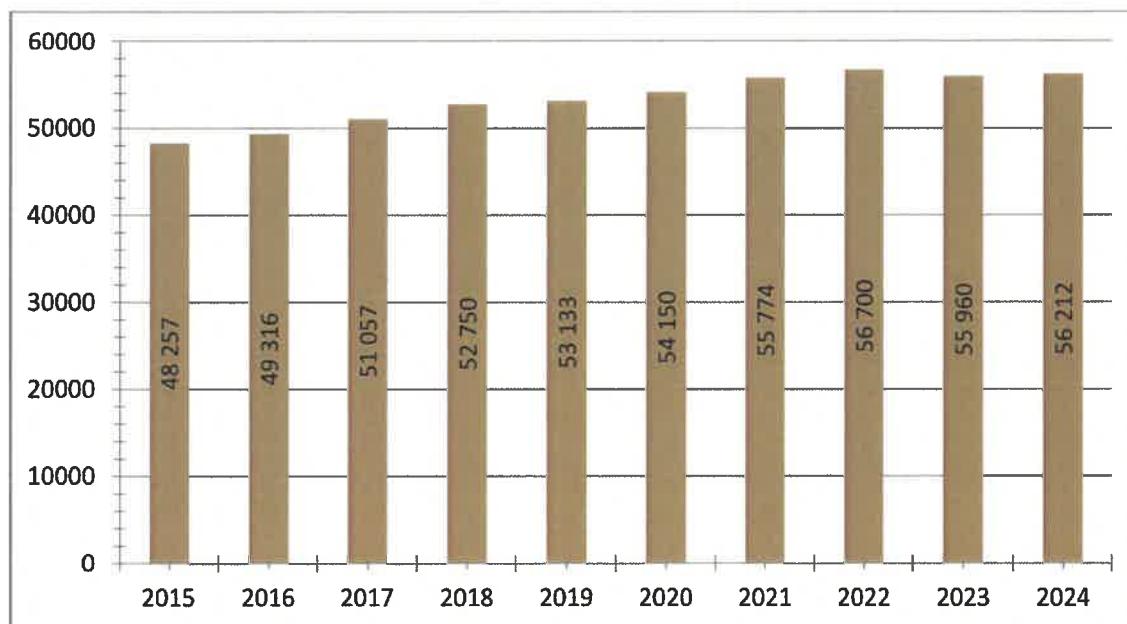
Partie	Tâche
Braonne Charente	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6m, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques
Périmètre 2018	
Collectivité	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Collectivité	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Collectivité	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique, réduction des entrées d'eaux parasites, contrôle des installations privées existantes et nouvelles avec test à la fumée et écoulement
Collectivité	Mise en service - assainissement complet
Collectivité	Renouvellement - de l'ensemble des ouvrages
Rouillet-Saint-Estèphe	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6 ml, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

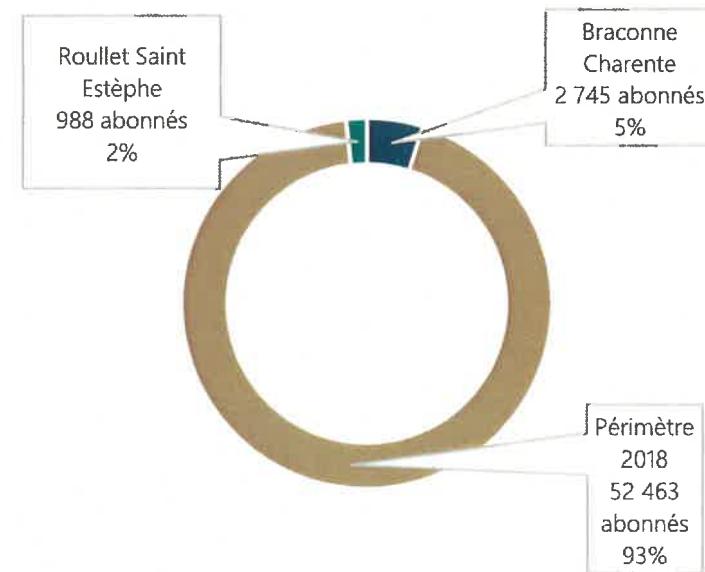
En 2024, le service public d'assainissement collectif a desservi 56 212 abonnés représentant une population de 112 663 habitants (soit 2,00 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2023	55 960 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2024	56 212 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2024	56 174 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2024	38 abonnés
Variation en %	0,45 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 55,85 abonnés/km pour l'année 2024.

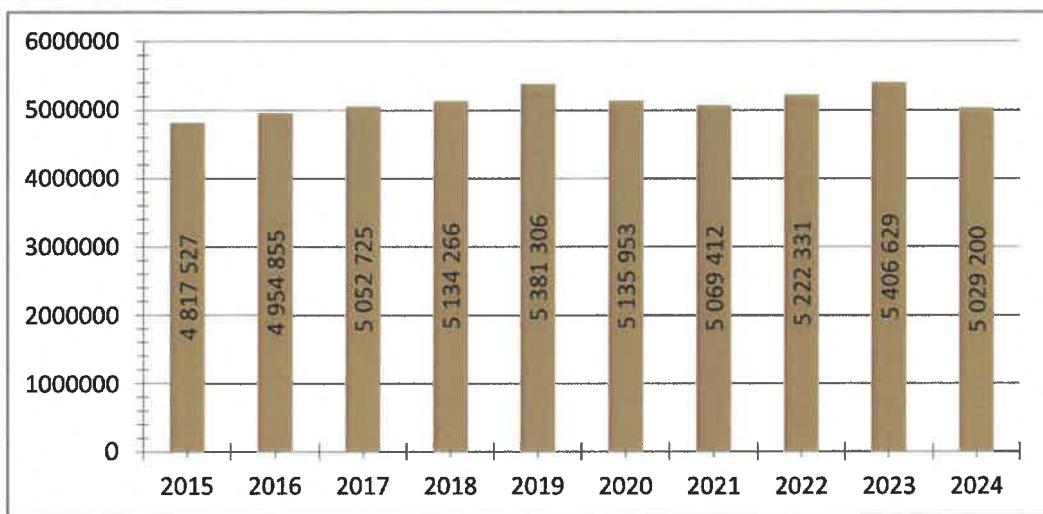


Répartition du nombre d'abonnés 2024 par entité de gestion

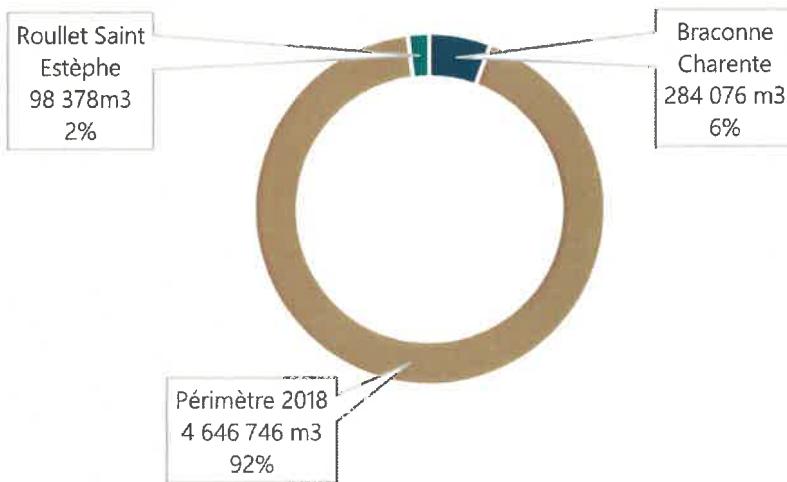


1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2023 (m ³)	Volumes facturés en 2024 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	5 098 851	4 695 425	- 7,91
Abonnés non domestiques	307 778	333 775	8,45
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j.)	5 406 629	5 029 200	-6,98



Répartition des m³ facturés 2024 par entité de gestion



¹ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 39 en 2024 (1 en 2023)

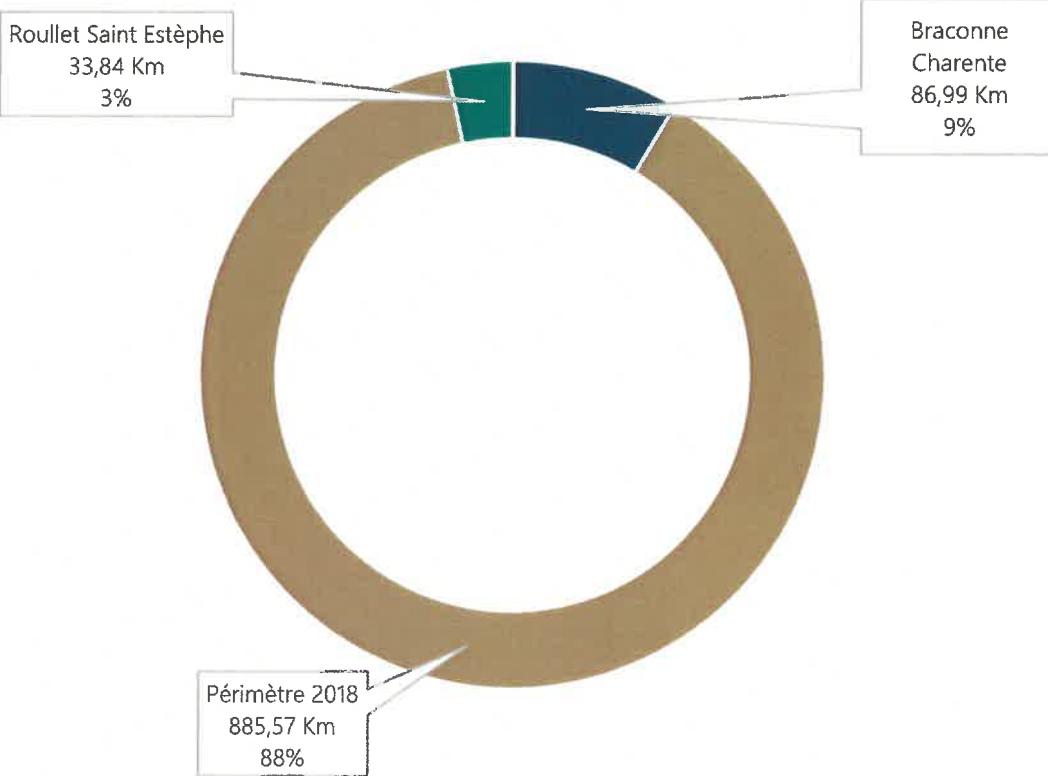
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 16,94 km de réseau unitaire,
- 867,14 km de réseau séparatif d'eaux usées,
- 122,33 km de réseau de refoulement

Soit un linéaire de collecte total de 1 006,40 km (997,16 km en 2023).

Linéaire [km] 2024



1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

APS : Arrêté Préfectoral Spécifique et AM : Arrêté Ministériel

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Braonne Charente						
Station d'épuration Neuillac	Asnières-sur-Nouère	0516019V002	Traitement biologique par Lagunage naturel	200	AM du 21 Juillet 2015	La Nouère
Station d'épuration Le Bourg d'Asnières	Asnières-sur-Nouère	0516019V003	Traitement biologique par Disques biologiques	500	APS du 19 Février 2008	Infiltration
Station d'épuration de Brie	Brie	0516061V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux + Lagunage	800	APS du 25 Juin 2003	Le ruisseau de l'étang
Station d'épuration Chez Suraud	Champniers	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	APS du 02 Août 2007	Fossé puis Le Viville
Station d'épuration de Jauldes	Jauldes	0516168V001	Traitement biologique par Filtre à sable	140	AM du 21 juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration La Chignolle	Champniers	0516078V009	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	465	APS du 23 juin 2015	Infiltration
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	APS du 02 Août 2007	Le Champniers
Station d'épuration de Marsac	Marsac	0516210V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	700	APS du 30 Juin 2017	La Charente
Périmètre 2018						
Station d'épuration Angoulême-Frégenouil	Angoulême	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	APS du 27 Juin 2018	La Charente
Station d'épuration de Bouëx	Bouëx	0516055V001	Traitement biologique par Boues activées	600	APS du 14 Juin 1994	Fossé drainant puis l'Échelle
Station d'épuration de Dignac	Dignac	0516119V001	Traitement biologique par Boues activées	1 000	AM du 21 Juillet 2015	L'Echelle
Station d'épuration de Dirac	Dirac	0516120V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	210	AM du 21 Juillet 2015	Fossé puis l'Anguienne
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	Fléac	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	APS du 12 Octobre 2017	La Charente
Station d'épuration de Garat	Garat	0516146V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	400	AM du 21 Juillet 2015	Le Ru Bagnaud

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Station d'épuration de La Braconne	Mornac	0516232V001	Traitemen biologique par Filtres plantés de roseaux	1 400	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière	Mouthiers-sur-Boëme	0516236V003	Traitemen biologique par Filtres plantés de roseaux	1 600	AM du 21 Juillet 2015	La Boeme
Station d'épuration de Claix	Claix	0516101V001	Traitemen biologique par Filtres plantés de roseaux	550	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Vœuil-et-Giget	Vœuil-et-Giget	0516418V001	Traitemen Biologique par Lagunage naturel	370	AM du 21 Juillet 2015	La Charraud
Station d'épuration de Petit Giget	Vœuil-et-Giget	0516418V002	Traitemen biologique par Filtres plantés de roseaux	90	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Sers	Sers	0516368V001	Traitemen biologique par Filtres plantés de roseaux	220	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Sireuil	Sireuil	0516370V001	Traitemen biologique par Filtres plantés de roseaux	1 200	APS du 09 Mai 2011	La Charente
Station d'épuration de Torsac	Torsac	0516382V001	Traitemen biologique par Filtres plantés de roseaux	270	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Vouzan	Vouzan	0516422V001	Traitemen biologique par Filtres plantés de roseaux	75	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Roulet-Saint-Estèphe						
Station d'épuration	Roulet-Saint-Estèphe	0516287V004	Traitemen biologique Boues activées	3 000	APS du 31 Janvier 2011	La Charente

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues évacuées (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Roulet St Estephe		
Station d'épuration 0516287V004	0,00	20,40
Périmètre 2018		
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	3,87	4,98
Station d'épuration de Claix 0516101V001	1 235,00	1 384,55
Station d'épuration de Voeuil et Giget 0516418V001	7,25	5,08
Station d'épuration de Petit Giget 0516418V002	427,00	544,00
Braonne Charente		
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	12,80	17,70
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	0,76	0,72
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	78,70	19,40
Total	1 765,38	1 996,83

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

• Braonne Charente

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7842 €/m ³	2,0918 €/m ³ *	166,74 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,00 €	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	1,2080 €/m ³	-	-
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m ³	-	-
Redevance performance du système d'assainissement	-	0,105 €/m ³	-
Taux de TVA (1)	10 %	10 %	0,00 %

*A compter du 1^{er} janvier 2025, le territoire Braonne Charente intègre la régie communautaire (Périmètre 2018). Les parts revenants au délégataire prennent fin au profit des parts de la collectivité.

• Périmètre 2018

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	1,9922 €/m ³	2,0918 €/m ³	5,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m ³	-	-
Redevance performance du système d'assainissement	-	0,105 €/m ³	-
Taux de TVA (1)	10 %	10 %	0,00 %

- Rouillet-Saint-Estèphe

TARIFS	1 ^{er} Janvier 2024	1 ^{er} Janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,5360 €/m ³	0,6038 €/m³	%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	1,4560 €/m ³	1,4880 €/m³	2,20 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m ³	-	-
Redevance performance du système d'assainissement	-	0,105 €/m³	-
Taux de TVA (1)	10 %	10 %	0,00 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.1.1. Tarifs autres

Tarif	1 ^{er} Janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
Frais d'accès au service HT	0,00	0,00
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) (Immeubles neufs) HT	2 611,46	2 742,03
Participation aux Travaux de Raccordement (PTR) (Immeubles existants) TTC	983,71	1 032,90
Contrôle de conformité dans le cadre d'une vente d'un immeuble desservi par un réseau collectif HT	94,29	99,00

2.1.2. Tarifs non domestiques

La délibération en vigueur précise le coefficient de dégressivité en fonction des volumes consommés par les entreprises à appliquer à la part variable ci-dessous :

- De 0 à 6 000 m³ : coefficient de 1
- De 6 001 à 12 000 m³ : coefficient de 0,80
- De 12 001 à 24 000 m³ : coefficient de 0,60
- Au-delà 24 001 m³ : coefficient de 0,5

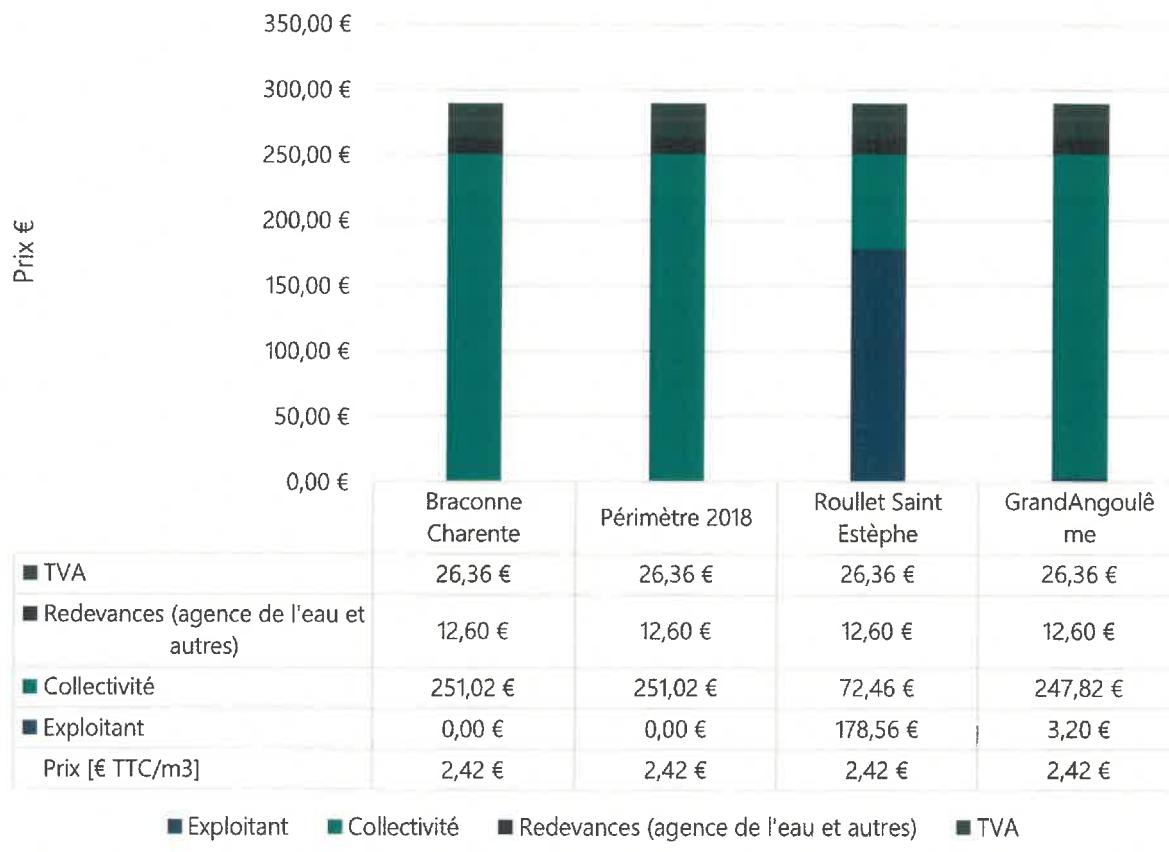
2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Service	Facture type	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
Roulet St Estephe	Part de la collectivité	64,32 € HT	72,46 € HT
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	0,00 € HT
	Part variable	64,32 € HT	72,46 € HT
	Part du délégataire	174,72 € HT	178,56 € HT
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	0,00 € HT
	Part variable	174,72 € HT	178,56 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	12,60 € HT
	Montant de la TVA	26,90 €	26,36 €
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Total HT	269,04 €	263,62 €
Périmètre 2018	Total TTC	295,94 €	289,98 €
	Total TTC m3	2,47 €	2,42 €
	Part de la collectivité	239,06 € HT	251,02 € HT
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	0,00 € HT
	Part variable	239,06 € HT	251,02 € HT
	Part du délégataire	-	-
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	0,00 € HT
	Part variable	0,00 € HT	0,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	12,60 € HT
	Montant de la TVA	26,91 €	26,36 €
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Total HT	269,06 €	263,62 €
	Total TTC	295,97 €	289,98 €
	Total TTC m3	2,47 €	2,42 €

Service	Facture type	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
Braonne Charente	Part de la collectivité	94,10 € HT	251,02 € HT
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	0,00 € HT
	Part variable	94,10 € HT	251,02 € HT
	Part du déléataire	144,96 € HT	0,00 € HT
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	0,00 € HT
	Part variable	144,96 € HT	0,00 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	12,60 € HT
	Montant de la TVA	26,91 €	26,36 €
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Total HT	269,06 €	263,62 €
	Total TTC	295,97 €	289,98 €
	Total TTC m3	2,47 €	2,42 €
GrandAngoulême	Part de la collectivité	228,97 € HT	247,83 € HT
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	0,00 € HT
	Part variable	228,97 € HT	247,83 € HT
	Part du déléataire	10,09 € HT	3,19 € HT
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	0,00 € HT
	Part variable	10,09 € HT	3,19 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	12,60 € HT
	Montant de la TVA	26,91 €	26,36 €
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Total HT	269,06 €	263,62 €
	Total TTC	295,97 €	289,98 €
	Total TTC m3	2,47 €	2,42 €

- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle ? :1

Facture 120 m³

2.3. Recettes

- Braconne Charente

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	223 881,00	240 727,00
Régularisations (+/-)	21 055,00	5 764,00
Total recettes de facturation	244 936,00	246 491,00
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes	244 936,00	246 491,00

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevances assainissement abonnés	337 483,00	383 983,00
Régularisations (+/-)	23 366,00	32 693,00
Total des recettes de facturation	360 849,00	371 676,00
Recettes liées aux travaux	30 367,00	42 050,00
Autre recette	656,00	649,00
Total des autres recettes	31 023,00	42 699,00
Total des recettes	391 872,00	414 375,00

Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	68 888,00	67 713,00
Total des recettes	68 888,00	67 713,00

- Périmètre 2018

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	9 382 223,44	9 281 573,41
Redevance eaux usées usage non domestique	426 772,09	455 174,96
Recette pour boues et effluents importés	95 001,49	61 111,03
Régularisations (+/-)	0,00	0,00
Total recettes de facturation	9 903 997,02	9 797 859,40
Contribution au titre des eaux pluviales	240 919,00	250 012,00
Recettes liées aux travaux	833 919,55	546 482,00
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-
Autres Recettes	154 579,12	166 675,00
Total des autres recettes	1 229 417,67	963 169,00
Total des recettes	11 133 414,69	10 761 028,40

Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	31 059,25	36 949,00
Total des recettes	31 059,25	36 949,00

- Rouillet-Saint-Estèphe

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	47 414,44	56 988,77
Régularisations (+/-)	-75,89	-262,97
Total recettes de facturation	47 338,55	56 725,80
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes	47 338,55	56 725,80

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevances assainissement abonnés	106 151,93	138 634,00
Régularisations (+/-)	-159,16	-410,00
Total recettes de facturation	105 992,77	138 224,00
Travaux	5 995,92	3 042,00
Produits accessoires	-	10 990,36
Total des autres recettes	5 995,92	14 032,36
Total des recettes	111 988,69	152 256,36

Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	21 600,75	4 407,75
Total des recettes	21 600,75	4 407,75

- GrandAngoulême

Recettes de la collectivité :

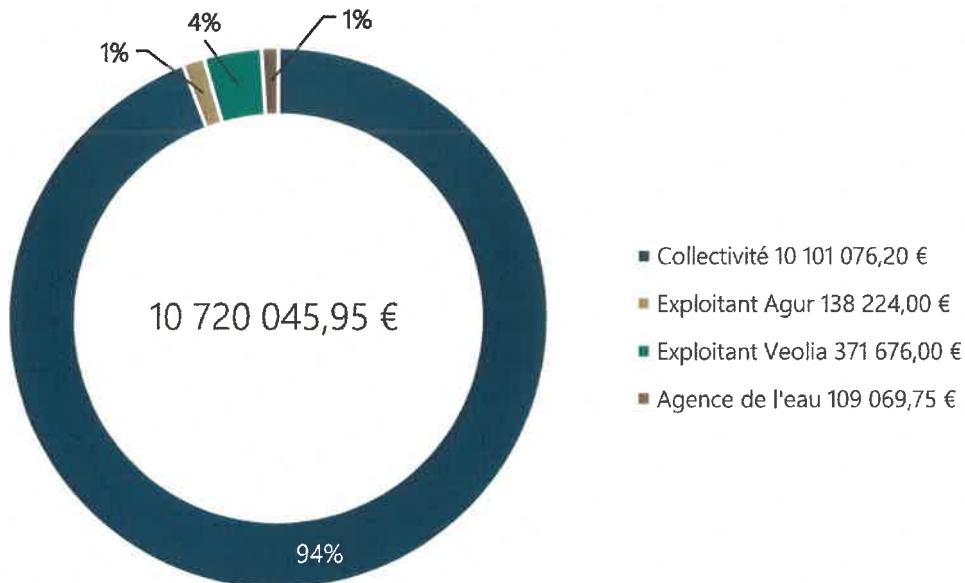
Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	9 653 518,88	9 579 289,18
Redevance eaux usées usage non domestique	426 772,09	455 174,96
Régularisations (+/-)	20 979,11	5 501,03
Recette pour boues et effluents importés	95 001,49	61 111,03
Total recettes de facturation	10 196 271,57	10 101 076,20
Contribution au titre des eaux pluviales	240 919,00	250 012,00
Recettes de raccordement	833 919,55	546 482,00
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-
Autres Recettes	154 579,12	166 675,00
Total des autres recettes	1 229 417,67	963 169,00
Total des recettes	11 425 689,24	11 064 245,20

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevances assainissement abonnés	443 634,93	477 617,00
Régularisations (+/-)	23 206,84	32 283,00
Total recettes de facturation	466 841,77	509 900,00
Travaux	36 362,92	45 092,00
Autre recette	656,00	11 639,36
Total des autres recettes	37 018,92	56 731,36
Total des autres recettes	503 860,69	566 631,36

Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	121 548,00	109 069,75
Total des recettes	121 548,00	109 069,75



3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **99,94 %**

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)

VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)

(rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)

VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :	1 à 5 points sous conditions
	<ul style="list-style-type: none"> • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires) 	
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 15 points sous conditions
	<ul style="list-style-type: none"> • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points 	

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point

TOTAL**120**

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Rouillet St Estephe	10	5	10	4	oui	11	0	10	10	0	10	0	0	70
Périmètre 2018	10	5	10	4	oui	13	13	10	10	10	10	10	10	115
Braonne Charente	10	5	10	2	oui	10	0	0	0	0	0	0	0	37

⇒ Indice de la collectivité pour l'année 2024 : 107*

*l'indice global de la collectivité est pondéré par le linéaire de réseau de chaque périmètre

3.3. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P254.3)	DBO ₅ entrante (kg/J)
Braconne Charente					
Station d'épuration Chez Suraud	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	100	86,70
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	100	45,10
Périmètre 2018					
Station d'épuration Angoulême-Fréjeneuil	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	100	3 667,00
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	100	1 368,00
Roulet-Saint-Estèphe					
Station d'épuration	0516287V004	Traitement biologique Boues activées	3 000	100	60,70
Conformité globale*					
				100	5 227,50

*Cet indicateur résulte des stations d'épuration du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondéré par la charge entrante en DBO₅.

3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Taux de conformité (%)
Braonne Charente	
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	100
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	100
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	100
Périmètre 2018	
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	100
Station d'épuration de Claix 0516101V001	100
Station d'épuration de Voeuil et Giget 0516418V001	100
Station d'épuration de Petit Giget 0516418V002	100
Rouillet St Estephe	
Station d'épuration 0516287V004	100

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

3.5. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 Juillet 2015.	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 Juillet 2015.	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		10 points
Partie C :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		10 points
TOTAL		120 points

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points								Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
Braonne Charente	20	10	20	0	10	0	0	0	60
Périmètre 2018	20	0	20	20	10	10	0	10	90
Rouillet-Saint-Estèphe	20	0	0	0	0	10	0	0	30

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2024 : 89***

*l'indice global de la collectivité pondéré par la charge entrante en DBO₅ de chaque périmètre

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 458 228,50	1 030 406,09
Montants des subventions en €	0,00	0,00
Montants des contributions du budget général en €	0,00	0,00

5.1. État de la dette du service

L'état de la dette au 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	20 545 307,72	20 846 217,00	
Montant remboursé en en €	En capital	1 891 748,54	2 052 762,86
	En intérêts	557 392,91	594 897,94
Epargne brute annuelle en €		3 242 670,72 €	3 686 986,33 €
Durée d'extinction de la dette en années		6,34 an(s)	5,65 an(s)

5.2. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **3 746 950,18 €** (3 087 178,17 € en 2023).

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : **6 255,00 Euros**.

6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à **5000 €** en 2024 pour les actions suivantes :

Délibération N°2023,12,50B pour l'association Cuba Coopération pour la formation d'ingénieurs cubains en assainissement.

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

7.1. Braconne Charente

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	2 610	2 745
VP.068	Volume facturé (m³)	264 206	284 076
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	85,21	86,99
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	530 097,00	685 880,00
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	202 520,68	313 479,69
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 920	3 925
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,31	37,82
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,36	2,42
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	37	37
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,00	0,00
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,49	6,90
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,58	0,48
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	60	60
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	0,97	1,05
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

7.2. Périmètre 2018

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	52 271	52 463
VP.068	Volume facturé (m³)	4 866 208	4 646 746
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	879	885,57
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	20 285,65	6 255,00
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	9 508 284,18	9 834 808,40
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	1 213 228,50	716 926,40
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	106 534	106 924
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	37	37
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	1 673,12	1 938,61
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,47	2,42
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	99,94	99,94
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	115	115
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,0033	0,0013
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,03	0,05
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,60	5,98
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,11	0,12
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	90	90
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	1,86	1,99
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,48	0,27

7.3. Roulet-Saint-Estèphe

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	1 006	1 004
VP.068	Volume facturé (m³)	103 403	98 378
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	32,95	33,84
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	174 932,07	199 357,55
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	0,00	0,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 818	1 814
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	20,40
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,47	2,42
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70	70
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,00	0,00
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,30	2,10
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,14	1,01
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	1,86	1,87
P258.1	Taux de réclamations (%)	3,98	0,10

7.4. Global

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	55 960	56 212
VP.068	Volume facturé (m³)	5 406 629	5 029 200
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	997,16	1 006,40
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	16 252,60*	6 255,00
VP.182	Encours total de la dette (€)	20 545 307,72	20 846 217,00
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	10 357 889,25	10 720 045,95
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	1 458 228,50	1 030 406,09
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	112 279	112 663
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	39	39
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	1 765,38	1 996,83
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,47	2,42
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	99,94	99,94
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	107	107
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,0030*	0,0012
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,03	0,04
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,45	5,96
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,14	0,18
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	89	89
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6,34	5,65
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	4,06	1,91
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,52	0,27

* Les données comprennent pour le secteur « périmètre 2018 » les montants des 3 domaines de compétences (Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2025**

Délibération n°2025-10-03

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif - Exercice 2024.

LE VINGT-ET-UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2025.

Date d'affichage : 15 octobre 2025.

Date d'envoi de la convocation : 15 octobre 2025.

Aurélie RUIS a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 35 pour la question relative aux rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics délégués.

Absents avec procuration :

Hélène DE FUISEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT.

DELIBERATION N°2025-10-03

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2024.

M. le Maire rappelle que GrandAngoulême exerce les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif sur le territoire de la commune de Saint-Yrieix sur Charente.

M. le Maire expose que le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif a été présenté au conseil communautaire du 30 septembre 2025 par délibération n°2025-09-159.

En application de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire présente ce rapport au conseil municipal, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport annuel tel que présenté comporte notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus à l'article D 2224-1 et aux annexes V et VI du CGCT.

Conformément à l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Philippe NADAUD par procuration, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB par procuration, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif - Exercice 2024 - communiqué par GrandAngoulême.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Mairie de Saint-Yrieix, le 27 octobre 2025.

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

27/10/2025

Publication par voie électronique le :

27/10/2025

A Saint-Yrieix, le 27/10/2025

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.





RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

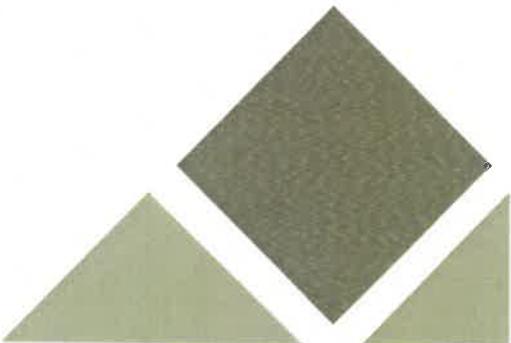
DU SERVICE PUBLIC

Assainissement non collectif

GrandAngoulême

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.



Sommaire

PRIX & QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Cadre contractuel	2
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	2
1.4. Estimation de la population desservie	2
2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	3
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Les Recettes du service	4
3. Activités du service	5
4. Indicateurs de performance	6
4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	6
4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	6

Annexe 1. Bilan d'activités **8**

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : GrandAngoulême (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : ANGOULÈME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BOUËX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYSOYEN, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VINDELLE, VOUEUIL-ET-GIGET, VOULGÉZAC, VOUZAN

1.2. Cadre contractuel

Le service est exploité en régie sur l'ensemble du territoire.

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

Il assure les tâches suivantes : application du règlement du service, contrôle de bonne exécution installation nouvelle, contrôle de conception installation nouvelle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

1.4. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 29 795 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 142 458.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 21 % au 31/12/2024 (21 % au 31/12/2023).

Le service public d'assainissement non collectif couvre un parc d'environ 14935 installations.

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation
Tarif du contrôle des installations en € TTC	20,00	22,00	+10,00%
Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC	100,00	105,00	+5,00%
Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC	100,00	105,00	+5,00%

2.2. Les Recettes du service

En € TTC	Collectivité
Montant des contrôles réalisés	326 219.64
Montant de travaux réalisés	-
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	-
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers *	7 018.85
Contribution exceptionnelle du budget général	-
Total	333 238.49

* REPRISE DE PROVISION, REMBOURSEMENT ASSURANCE PERSONNEL, FCTVA.

3. Activités du service

Prestation	2023	2024	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	177	162	-8,47%
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	130	151	+16,15%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	470	568	+20,85%
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	226	262	+15,93%
Avis sur certificat d'urbanisme	66	70	+6,06%

Vous trouverez le détail des activités du service par commune en Annexe 1

4. Indicateurs de performance

4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Points obtenus et valeur de l'indice par service par entité de gestion :

		Nombre de points max.	Points obtenus
Partie A		100	100
VP. 168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
VP. 169	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
VP. 170	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
VP. 171	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
Partie B			
VP. 172	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
VP. 173	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	0
VP. 177	Le service assure le traitement des matières de vidange	10	0

Pour 2024, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 (100 en 2023).

4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12N,

- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	2023	2024	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	3477	3628	+4,34%
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	11 320	10 821	-4,41%
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.166 + VP267)	14 797	14 449	-2,35%
nombre d'installations contrôlés depuis la mise en place du service(VP.167)	14 908*	14 935*	+0,18%
Taux de conformité [%]	99,26 %	96,75 %	

Annexe 1. Bilan d'activités

	Unité	2023	2024
Indicateurs clés			
Taux de couverture de l'ANC	%	21%	21%
Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service [VP. 181]	hab.	141 997	142 458
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service d'ANC [D. 301]	hab.	29 718	29 795
Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations [VP. 305]	Oui/non	oui	oui
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - A SAISIR	0-140 pts	100	100
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - Calcul de vérification	0-100 pts	100	100
Partie A	Oui/non	oui	oui
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération [VP.168]	Oui/non	oui	oui
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération [VP.169]	Oui/non	oui	oui
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans [VP.170]	Oui/non	oui	oui
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations [VP.171]	Oui/non	oui	oui
Partie B	0-40 pts	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations [VP.172]	Oui/non	non	non
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations [VP.173]	Oui/non	non	non
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange [VP.174]	Oui/non	non	non
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P.301.3) - A SAISIR	%	99%	97%
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif - Calcul de vérification	%	99%	97%
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service [VP.167]	Unité	14 908	14 935
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité [VP.166]	Unité	3 477	3 628
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement [VP.267]	Unité	11 320	10 821
Financier			
Tarifs			
Tarif du contrôle de l'ANC [DC.196]	€	22	24,20
Tarif TTC de l'examen préalable de la conception (complémentaire) [DC.325]	€	105	110,25
Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux (complémentaire) [DC.326]	€	105	110,25
Budget global du service - Collectivité + Exploitant(s)			
Montant des recettes provenant des contrôles [DC.197]	€	286 696,00	327 308,51
Montant financier des travaux réalisés [DC.198]	€		
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire) [DC.327]	€		
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire) [DC.328]	€		
Abondement par le budget général (complémentaire) [DC.329]	€		
Assujettissement à la TVA (complémentaire) [DC.330]	Oui/non		
Dont budget Exploitant(s)			
Montant des recettes provenant des contrôles	€		
Montant financier des travaux réalisés	€		
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire)	€		
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire)	€		
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) - Calculs de vérification			
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (complémentaire) [DC.320]	Unité	36	53
Par taille en EH			
Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées [DC. 307]	Unité	14 908	14 937
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées [DC. 308]	Unité	14 852	14 860
Par type (Individuel/egroupé)			
Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées [DC. 309]	Unité	14 908	14 935
Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements [DC. 310]	Unité	10	10
Par filière de traitement			
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place [DC. 311]	Unité		
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué [DC. 312]	Unité		
Nombre d'installations agréées contrôlées [DC. 313]	Unité		
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes) [DC. 314]	Unité		
Par mode d'évacuation des eaux			
Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol (complémentaire) [DC. 316]	Unité		
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (complémentaire) [DC. 317]	Unité		
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration (complémentaire) [DC. 318]	Unité		
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation (complémentaire - calculé) [DC. 319]	Unité		
Filtre			
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SFANC [DC. 306]	Unité	14 908	14 935
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N (complémentaire) [DC.332]	Unité	177	162
Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches (complémentaire) [DC. 315]	Unité	1	1
Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N (complémentaire) [VP.303]	Unité	0	0
Parc existant			
Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (complémentaire) [DC.321]	Unité	144	168
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N (complémentaire) [VP.334]	Unité	696	830
Parc neuf/réhabilité			
Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (complémentaire - calculé) [DC.322]	Unité	118	150
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N (complémentaire) [DC.331]	Unité	71	89
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N (complémentaire) [DC.333]	Unité	130	151
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées (complémentaire) [DC.342]	Unité	0	0
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle (complémentaire) [DC.343]	Unité	71	89
Nombre d'opérations neuves dans l'année N (complémentaire) [DC.341]	Unité	59	62
Niveau de service			
Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N) (complémentaire) [VP.301]	Oui/non	non	non
Fréquence (en années) du contrôle périodique (complémentaire) [VP.323]	an(s)	8	8
Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N) (complémentaire) [VP.324]	Oui/non	non	non
Existence d'une permanence téléphonique (O/N) (complémentaire) [VP.335]	Oui/non	oui	oui
Existence d'une permanence physique (O/N) (complémentaire) [VP.336]	Oui/non	oui	oui
Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N) (complémentaire) [VP.337]	Oui/non	non	non
Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N) (complémentaire) [VP.338]	Oui/non	oui	oui
Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N) (complémentaire) [VP.339]	Oui/non	oui	oui
Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N) (complémentaire) [VP.340]	Oui/non	oui	oui
Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N) (complémentaire) [VP.302]	Oui/non	non	non

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2025**

Délibération n°2025-10-04

Subvention de soutien au projet sportif d'un jeune arédien.

LE VINGT-ET-UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2025.

Date d'affichage : 15 octobre 2025.

Date d'envoi de la convocation : 15 octobre 2025.

Aurélie RUIS a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 35 pour la question relative aux rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics délégués.

Absents avec procuration :

Hélène DE FUISEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT.

DELIBERATION N°2025-10-04**SUBVENTION DE SOUTIEN AU PROJET SPORTIF D'UN JEUNE AREDIEN.**

Le jeune arédien Nathan Doussinet (17 ans) pratique le tennis de table à haut niveau depuis plusieurs années déjà. Champion de France minime en double en octobre 2021, il fut en octobre 2024 vice-champion de France junior en simple. Malgré son jeune âge, il participe déjà à des compétitions du circuit international World Table Tennis (WTT).

Grand espoir du tennis de table néo-aquitain, il poursuit sa progression au CAM Bordeaux. Il est à ce jour inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau au titre des collectifs nationaux.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter son soutien financier à ce jeune sportif méritant pour l'aider dans la réalisation de son projet sportif. Ce soutien pourrait prendre la forme d'une subvention de 2 000 € versée à son club, le CAM Bordeaux, section tennis de table.

La subvention serait versée sous réserve d'une convention précisant ses conditions d'utilisation pour couvrir les frais liés à l'activité sportive de Nathan.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

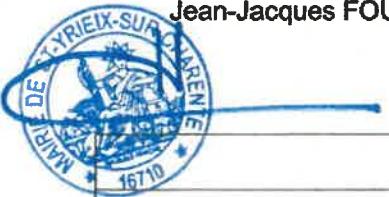
Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Philippe NADAUD par procuration, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB par procuration, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention spécifique à destination du soutien financier de Nathan Doussinet, d'un montant de 2 000 € versée à son club, le CAM Bordeaux, section tennis de table.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 27 octobre 2025.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

**CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

Réception à la Préfecture de la Charente le :

27/10/2025

Publication par voie électronique le :

27/10/2025

A Saint-Yrieix, le *27/10/2025*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2025**

Délibération n°2025-10-05

**Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques –
Convention avec la ville d'Angoulême.**

**LE VINGT-ET-UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal,
dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques
FOURNIÉ, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2025.

Date d'affichage : 15 octobre 2025.

Date d'envoi de la convocation : 15 octobre 2025.

Aurélie RUIS a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 35 pour la question relative aux rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics délégués.

Absents avec procuration :

Hélène DE FUISEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT.

Conseil municipal du 21 octobre 2025**DELIBERATION N°2025-10-05****PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - CONVENTION AVEC LA VILLE D'ANGOULEME.****REFERENCES :**

- Article L 212-8 et R212-21 à 23 du Code de l'Education.
- Décret n°86-425 du 12/03/1986.
- Demande de la Ville d'Angoulême en date du 24/09/2025.

L'article L 212-8 du Code de l'Education fixe le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Si la commune de résidence dispose d'une capacité d'accueil suffisante dans ses écoles, elle peut refuser une demande de dérogation. La commune de résidence peut néanmoins être appelée, sous certaines conditions à participer aux charges de fonctionnement des écoles maternelles et primaires publiques pour les enfants de sa commune scolarisés dans des écoles hors commune. C'est le cas avec les communes d'Angoulême, Soyaux et du Gond-Pontouvre.

Le décret n° 86-425 du 12 mars 1986 détermine 3 cas pour lesquels la commune de résidence est obligée d'accepter une dérogation, à savoir :

1^{er} cas : Les deux parents exercent une activité professionnelle et les écoles de la commune de résidence ne disposent pas de service de garde et de cantine.

2^{ème} cas : L'état de santé de l'enfant exige des soins qui ne peuvent être assurés dans la commune de résidence.

3^{ème} cas : Un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans la commune d'accueil par dérogation.

Si l'un des trois cas énumérés ci-dessus s'applique, ou si le maire de la commune de résidence donne son accord à une scolarisation hors-commune, la commune de résidence doit obligatoirement participer aux charges de fonctionnement des écoles de la commune d'accueil.

Cette répartition des charges s'opère en principe sur la base d'un accord librement consenti entre les communes concernées.

Ce principe de répartition est établi sur la base d'un forfait évoluant à partir du taux moyen de l'indice des « prix à la consommation, hors tabac, des ménages urbains, série France entière ».

Au titre de l'année scolaire 2024-2025 concernant la commune d'Angoulême, ce forfait est porté à :

$$497,82 \text{ €} \times 118,00 = 502,85 \text{ €}, \text{ soit } 50,28 \text{ €/mois sur 10 mois si calcul au prorata.}$$

116.82

Soit une augmentation de 1,01 %
(Forfait de l'année 2023/2024 : 497,82 €)

Après communication et vérification de la liste des enfants domiciliés à Saint-Yrieix et scolarisés à Angoulême, pour lesquels il y a eu accord de dérogation pour 6 enfants soit un montant global de :

6 enfants x 502,85 € = 3 017,10 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Philippe NADAUD par procuration, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB par procuration, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ville d'Angoulême portant sur la répartition des charges de fonctionnement sur cette base forfaitaire.
- **DECIDE** de verser dans le cadre du BP 2025 la somme de **3 017,10 €** à la Ville d'Angoulême

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Pour copie conforme,
 Mairie de Saint-Yrieix, le 27 octobre 2025.*

Le Maire,
 Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

27/10/2025

Publication par voie électronique le :

27/10/2025

A Saint-Yrieix, le 27/10/2025

Le Maire,
 Jean-Jacques FOURNIÉ.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2025**

Délibération n°2025-10-06

Prestations d'action sociale - Arbre de Noël - Attribution de cartes cadeaux ou de tickets cinéma pour le personnel municipal.

LE VINGT-ET-UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2025.

Date d'affichage : 15 octobre 2025.

Date d'envoi de la convocation : 15 octobre 2025.

Aurélie RUIS a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 35 pour la question relative aux rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics délégués.

Absents avec procuration :

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT.

Conseil municipal du 21 octobre 2025

DELIBERATION N°2025-10-06

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE - ARBRE DE NOËL - ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX OU DE TICKETS CINÉMA POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL.

REFERENCES :

- Code Général des Collectivités Territoriales
- Code général de la Fonction Publique, notamment les articles L.731-1 à 5,
- Règlements URSSAF en matière d'action sociale
- Avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n°369315).

A l'occasion de l'organisation d'un arbre de Noël pour le personnel municipal en décembre 2025, la collectivité souhaite faire bénéficier dorénavant les enfants des agents de cartes cadeaux ou de tickets de cinéma selon l'âge de l'enfant.

Les agents stagiaires, titulaires et contractuels bénéficieront de ce dispositif, en complément de la carte cadeau de 30 € proposée pour les enfants de moins de 10 ans par le CNAS (Comité National d'Action Sociale) à laquelle la collectivité adhère pour ses agents depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Philippe NADAUD par procuration, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB par procuration, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

➤ **ACCEPTE d'attribuer :**

- Pour chaque enfant de 0 à 12 ans : une carte cadeau valable dans le magasin « Auchan », d'une valeur de 30 €.
- Pour chaque enfant de 13 à 18 ans : deux tickets de cinéma « CGR » ou « Mégarama ».

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget prévisionnel.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 27 octobre 2025.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

27/10/2025

Publication par voie électronique le :

27/10/2025

A Saint-Yrieix, le 27/10/2025

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

